

[23 Mars 2017]

# LE SCHEMA TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION S.T.D.E.I.I



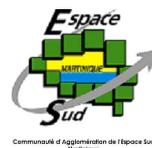
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique



CAP Nord Martinique  
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique



Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud  
Martinique



CCI MARTINIQUE



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
MARTINIQUE



COMITÉ RÉGIONAL  
DE PÊCHES MARITIMES  
ET DES ÉLEVAGES MARINS DE MARTINIQUE



CRESS  
Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale et  
Solidaire de Martinique

# LE SCHEMA TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

(STDEII)

## SOMMAIRE

Mot du Président.....	1
Préambule.....	2
Une élaboration et une mise en œuvre partenariale.....	2
La nécessaire articulation avec les autres schémas.....	2

### I OU EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

<b>1.1 Ai niveau international, d'importantes mutations qui remettent en cause les règles classiques de l'organisation mondiale.....</b>	<b>5</b>
1.1.1 La financiarisation de l'économie internationale.....	5
1.1.2 Les modifications des règles du commerce international.....	5
1.1.3 Le Monde en urgence écologique .....	5
1.1.4 La réorganisation du monde du travail.....	5
<b>1.2 En Martinique, un modèle en panne, source de fractures.....</b>	<b>6</b>
1.2.1 Une fracture sociale persistante.....	6
1.2.2 Une fracture territoriale préoccupante.....	8
1.2.3 Une transformation économique inachevée .....	9
1.2.4 Un pays en mutation écologique.....	14
<b>1.3 La nécessité d' vers un nouveau modèle.....</b>	<b>15</b>
1.3.3 L'obligation de trouver des leviers pour restructurer l'appareil de production.....	15
1.3.4 L'obligation d'organiser la production pour répondre aux exigences du marché international .....	16

### **2 LA NECESSAIRE RESTRUCTURATION DE L'APPAREIL DE PRODUCTION.....18**

<b>2.1 Rechercher de nouveaux leviers de financement.....</b>	<b>18</b>
2.1.1. Améliorer l'efficacité des financements publics.....	18
2.1.2 Accompagner l'essor de l'Economie Sociale et Solidaire.....	19
2.1.3 Déployer une stratégie de conquête à l'international.....	19
<b>2.2 Innover dans les modes de production.....</b>	<b>20</b>
2.2.1 Intégrer systématiquement la donnée numérique.....	20
2.2.2 Conduire la dynamique de changement par l'innovation.....	21
2.2.3 Faciliter la mise en place de Pôles d'innovation ou de « clusters ».....	21
2.2.4 Organiser la production autour de Bassins Economiques.....	21
2.2.5 Redynamiser les centre-bourgs.....	21
<b>2.3 Elever le niveau global de performance des acteurs.....</b>	<b>22</b>
2.3.1 Mailler les actions des intervenants de l'Education et de la Formation.....	22
2.3.2 Améliorer l'efficacité des acteurs de l'emploi.....	23
2.3.3 Faciliter les partenariats entre entreprises sociales et entreprises commerciales.....	23
2.3.4 Assurer une meilleure articulation entre les réseaux d'accompagnement.....	23

<b>3 VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE ET ECONOMIQUE DE LA MARTINIQUE...</b>	<b>25</b>
<b>3.1 Exploiter tout le potentiel de l'agroenvironnement.....</b>	<b>26</b>
<b>3.1.1 Protéger et aménager le foncier</b>	
3.1.1.1 Eviter la déprise foncière et requalifier la terre	
3.1.1.2 Soutenir un programme d'aménagement des terres agricoles	
3.1.1.3 Développer des méthodes alternatives de production	
<b>3.1.2 Structurer autour de nouvelles filières.....</b>	<b>27</b>
3.1.2.1 Assurer le positionnement des filières traditionnelles et innovantes sur les marchés extérieurs	
3.1.2.2 Conforter l'essor de l'agro-transformation	
<b>3.1.3 Favoriser le développement de bassins de production.....</b>	<b>28</b>
3.1.3.1 Mutualiser pour gagner en rentabilité	
3.1.3.2 Accompagner les évolutions numériques et technologiques	
<b>3.1.4 Valoriser les métiers de l'agroenvironnement.....</b>	<b>29</b>
3.1.4.1 Développer un plan de formation pour le développement de métiers et des compétences	
3.1.4.2 Mettre en place un plan d'accompagnement, de parrainage, de transmission pour les jeunes	
<b>3.2 Se tourner vers la Mer.....</b>	<b>29</b>
<b>3.2.1 Réunir les conditions d'une croissance bleue durable.....</b>	<b>29</b>
3.2.1.1 Garantir la qualité de l'environnement maritime	
3.2.1.2 Favoriser le développement durable des activités marines	
<b>3.2.2 Structurer les filières de l'économie bleue.....</b>	<b>31</b>
3.2.2.1 Rationaliser l'effort de pêche	
3.2.2.2 Assurer l'avenir de l'aquaculture	
3.2.2.3 Développer les métiers du tourisme bleu	
<b>3.2.3 Optimiser les espaces portuaires .....</b>	<b>32</b>
3.2.3.1 Rationaliser l'espace maritime	
3.2.3.2 Rationaliser les équipements des Ports de Pêche	
3.2.3.3 Valoriser le port de commerce et les routes maritimes	
3.2.3.4 Favoriser le développement des activités de valorisation et de transformation halieutique	
3.2.3.5 Développer l'énergie marine	
3.2.3.6 Faire de la Martinique un haut lieu de Plaisance et de Nautisme	
<b>3.2.4 Assurer l'attractivité des métiers de la mer.....</b>	<b>32</b>
3.2.4.1 Accompagner la professionnalisation et le transfert de compétences	
3.2.4.2 Assurer l'attractivité des métiers de la Mer	
<b>3.3 Redynamiser le tourisme.....</b>	<b>33</b>
<b>3.3.1 S'inscrire dans un tourisme durable.....</b>	<b>34</b>
3.3.1.1 Renforcer la visibilité sur les marchés extérieurs par un label durable	
3.3.1.2 Accompagner la valorisation du patrimoine environnemental	
3.3.1.3 Anticiper les menaces environnementales	
<b>3.3.2 Elever le niveau de performance des structures.....</b>	<b>34</b>
3.3.2.1 Garantir une meilleure accessibilité	
3.3.2.2 Mettre en place des outils pour améliorer la rentabilité des entreprises	
3.3.2.3 Faire du numérique un atout stratégique de commercialisation	

<b>3.3.3 Structurer autour de filières d'excellence.....</b>	<b>35</b>
3.3.3.1 Organiser les produits d'excellence	
3.3.3.2 Faire de la Martinique un Pôle d'excellence Tourisme	
3.3.3.3 Conforter l'expansion de la croisière	
3.3.3.4 Dynamiser le tourisme d'affaire	
<b>3.3.4 Améliorer l'attractivité territoriale.....</b>	<b>35</b>
3.3.4.1 Favoriser l'émergence de pôles d'activité touristique	
3.3.4.2 Lancer les Grands Chantiers Patrimoniaux	
<b>3.3.5 Accompagner l'émergence de talents et de compétences.....</b>	<b>35</b>
3.3.5.1 Faire évoluer les compétences	
3.3.5.2 Accompagner la mutation des secteurs	

## LE MOT DU PRESIDENT

### QUEL PROJET POUR LA MARTINIQUE DE DEMAIN ?

Une certitude. La Martinique est en panne économique depuis près d'une décennie maintenant.

Malgré un taux de croissance réputés le plus élevé de France et de la Caraïbe sur les trois dernières décennies, un certain nombre de dysfonctionnements économiques perdurent, notamment sur les territoires les moins favorisés, et pour les couches de population les plus fragilisées.

Dans le même temps, les nouvelles manières de consommer, de produire, d'habiter, de se déplacer font que la terre est chaque jour un peu plus aliénée, les écosystèmes un peu plus menacés.

Il faut donc redonner du souffle à la Martinique.

Quels outils novateurs déployer pour tendre vers un **nouveau modèle, qui soit porteur de développement, dans le cadre d'une plus grande solidarité sociale et territoriale, et dans une logique de préservation de l'environnement ?**

Comment évoluer vers ce nouvel environnement plus solidaire et plus durable tout en s'ajustant aux grandes tendances internationales, et aux grandes logiques privées et publiques mondiales ?

Ce document se veut être un document stratégique qui appréhende, de manière prospective, la multiplicité des nouveaux enjeux qui s'imposent à la Martinique. En concertation étroite avec les partenaires, il a été décliné en un Plan d'Actions visant à apporter des réponses opérationnelles aux urgences économiques, sociales territoriales et environnementales.

C'est la vocation du Schéma Territorial de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation.

## **PREAMBULE**

### **UNE ELABORATION ET UNE MISE EN ŒUVRE PARTENARIALE ET INFRA-TERRITORIALE**

Partageant avec la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) des compétences en matière de développement économique et de développement des entreprises, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, les Chambres Consulaires, les Organisations socio-professionnelles, les Services de l'Etat, ont participé à l'élaboration du Schéma Territorial de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (S.T.D.E.I.I.).

L'élaboration partenariale de ce schéma présente un double intérêt : admettre d'emblée le caractère prescriptif des actions, arrêtées de manière consensuelle et garantir, lors de la mise en œuvre, la complémentarité et la mise en cohérence de ces actions.

### **LA NECESSAIRE ARTICULATION AVEC LES AUTRES SCHEMAS**

L'Etat, la CTM, les trois Communautés d'Agglomération et les communes, mettent en œuvre des outils et des politiques, qui ne sont pas toujours intégrés à un cadre d'actions concertées

Se pose donc le problème de l'efficacité des politiques publiques.

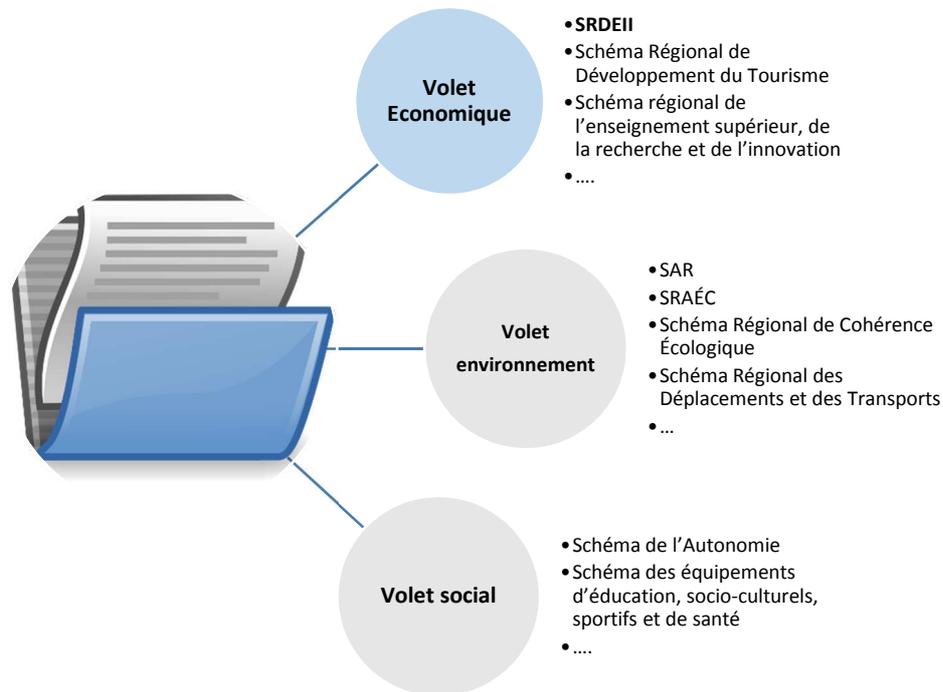
Il faut aujourd'hui sortir de cette logique pour faire émerger, en cohérence avec l'ensemble des acteurs, de véritables politiques qui intègrent les projections démographiques et les mutations économiques, sociologiques et technologiques.

Dans cette perspective, et tenant compte de l'évolution institutionnelle majeure que constitue l'avènement de la Collectivité Territoriale de la Martinique, l'ambition est d'élaborer un document unique de programmation, à dimension prospective, qui s'approprie l'ensemble de ces enjeux : le **Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Martinique (PADDMA)**

Mettant à profit la mise en synergie des politiques que doit nécessairement induire la nouvelle organisation politico-administrative, ce document rassemble et recherche la meilleure articulation possible entre les différents schémas prévus par la Loi.

Aussi, saisissant l'opportunité offerte par la Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi Notre), la Collectivité Territoriale de Martinique, identifiée comme chef de file en matière de développement économique, a décidé de faire du Schéma Territorial de

## Développement Economique, de l'Innovation et de l'Internationalisation, le volet économique du PADDMA.



Conformément à la Loi, le STDEII comporte des informations relatives « aux aides aux entreprises, au soutien à l'internationalisation, aux aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, aux orientations relatives à l'attractivité du territoire, aux orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, et aux actions en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ».

Le STDEII s'est également saisi « des domaines facultatifs prévus par la loi tels que les aspects économiques en termes de coopération régionale, les orientations en matière d'aides au développement des activités agricoles, artisanales et industrielles ».

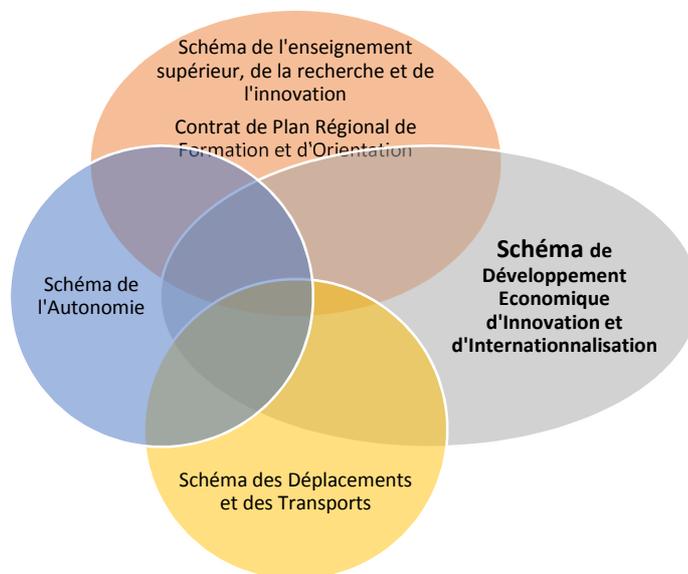
Mais le STDEII se veut être plus qu'un recueil de dispositifs d'aides. En effet, plutôt qu'une déclinaison linéaire, il a été retenu une approche croisée permettant d'appréhender, de mettre en perspective les secteurs (tourisme, agriculture, pêche) avec des enjeux transversaux (tels que la transition démographique, la transition financière, l'aménagement et l'attractivité du territoire, la transition numérique ou technologique, la transition écologique et énergétique, l'ouverture internationale).

Cette approche innovante permet de mieux identifier les leviers et les nouvelles logiques à mettre en œuvre pour appréhender, sur toutes ses facettes, le développement économique de la Martinique.

Le STDEII est donc conçu en articulation avec les actuels ou futurs schémas<sup>1</sup>. Les zonages identifiés pour des déclinaisons touristiques, agricoles ou maritimes ont été mis en perspective avec les meilleures connexions maritimes et terrestres possibles et la meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Il met en œuvre des passerelles, s'agissant du volet social<sup>2</sup>, notamment avec le Schéma de l'Autonomie, l'enjeu étant de créer la meilleure jonction possible entre les bassins d'emplois et de production identifiés par le STDEII et les nécessaires infrastructures artistiques, culturelles, sportives pour ancrer les populations autour de bassins de vie.

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) et le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) en cours de révision, doivent pour leur part, anticiper la déclinaison de formations et de métiers en adéquation avec les orientations retenues par le STDEII .



Partant de ces principes, le STDEII a été élaboré, sur la base **I**) d'un diagnostic faisant ressortir les grandes tendances perçues aussi bien en interne qu'à l'international, comme un Schéma **II**) permettant d'identifier les leviers à actionner pour un nouveau type de développement et **III**) en intégrant une nouvelle approche territoriale de l'organisation de la production.

<sup>1</sup> Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVV) ; le Schéma du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), le Schéma de Cohérence écologique, le Plan de Gestion des Déchets, le Schéma de l'Intermodalité, le Schéma des Déplacements et des Transports.

<sup>2</sup> Le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, de la musique, de la danse et de l'art dramatique ; le Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale

## I OU EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

### 1.1 Au niveau international, d'importantes mutations remettent en cause les règles classiques de l'organisation économique mondiale

#### *1.1.1 La financiarisation de l'économie internationale....*

La finance et la spéculation boursière se sont imposées progressivement et ont subtilement diminué le rôle de l'Etat comme régulateur dans le développement de l'investissement sur le long terme ou dans les relations avec le monde du travail.

Dans les trois dernières décennies, ce mode de fonctionnement s'est généralisé dans une interdépendance mondiale avec d'importantes dérives. La pression des banques et des agences de notation sur les Etats, s'est traduite par la crise financière en 2008.

Aujourd'hui, se pose clairement la question des alternatives à la finance internationale par une finance de proximité ou de mutualité.

#### *1.1.2...et des modifications des règles du commerce international dictées...*

La libéralisation des échanges dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce a progressivement obligé à l'élargissement et la restructuration de l'Union Européenne, cette nouvelle donne se traduisant par la remise en cause en général des régimes dérogatoires et en particulier du concept de l'ultrapériphérie.

Dans le même temps se sont imposées les exigences de Lisbonne, c'est-à-dire une orientation obligatoire pour les pays intégrés au marché européen, vers une logique de compétitivité et vers l'économie de la connaissance, tout cela dicté par le numérique.

*1.1.3....se sont superposées à la crise écologique* avec les risques environnementaux d'envergure planétaire, le réchauffement accéléré de la planète, la menace qui pèse sur la biodiversité et les diverses formes de pollution. Cette menace est singulièrement amplifiée dans les pays insulaires à dimension réduite.

*1.1.4....avec des implications sur les modalités et l'organisation du monde du travail* avec des nouveaux modes d'organisation pour répondre à l'accélération du temps de production. Ces nouvelles tendance, fortement relayées par la démocratisation des outils numériques, privilégient la logique de réseau, et offrent ainsi de nouvelles opportunités de positionnement pour les petits pays.

## 1.2 En Martinique, un modèle en panne, source de fractures

Ces mutations internationales, insuffisamment anticipées ou mises à profit ont renforcé ou généré de nombreux dysfonctionnements sociaux, économiques et territoriaux qui persistent depuis la crise internationale de 2008, puis la crise sociale de 2009.

### 1.2.1 Une fracture sociale persistante

#### *Malgré une élévation générale du niveau d'éducation...*

Le niveau de qualification de la population martiniquaise s'est nettement amélioré (30 % des 25-34 ans détiennent le baccalauréat ou un diplôme supérieur, contre 7 % des plus de 60 ans). Cette amélioration s'est accompagnée par l'implantation d'organismes de formation spécialisés pour les adultes et les professionnels. Un enseignement supérieur de bon niveau s'est développé autour d'une Université recevant plus de 5000 étudiants, des Ecoles de Commerce et d'Informatique reconnues, des formations tournées vers le Monde de l'Entreprise (classes Préparatoires, BTS Commerce, Bâtiment, Informatique, IUT spécialisés...)

#### *...des indicateurs sociaux qui se dégradent*

La Martinique présente néanmoins des indicateurs de formation qui restent très en retrait de la moyenne française. En effet, près de 38% des martiniquais n'ont aucun diplôme (contre 16% au niveau national) et la part de ceux ayant le baccalauréat ou plus n'est que de 25% (contre 36,5%).

Le taux de décrochage scolaire, en nette diminution ces dernières années (11% des élèves sortent du système scolaire sans diplôme) est souvent couplé avec le phénomène de chômage, qui condamne d'abord ceux qui n'ont aucune qualification (36% des demandeurs d'emplois).

Même si une tendance à la diminution s'est fait sentir depuis 2014 (-2,3%), en 2015, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'élevait à 29 400 et le taux de chômage ressortait à 18,9 % (contre 10,0 % au niveau national).

Cette situation touche plus particulièrement les plus jeunes. Ainsi, en 2015, le taux de chômage des actifs âgés de moins de 25 ans s'établissait à 47,4 %, alors que celui des personnes, dont l'âge est compris entre 25 et 49 ans, se situait à 21,1 %. Celui des séniors s'élevait à 10,7 %.

En 2015, le taux d'activité se dégradait<sup>3</sup> (-0,6%) et passait à 51% (contre 71% en moyenne nationale). La tendance à la baisse de la population active occupée<sup>4</sup> se confirmait (-2,4%) ainsi que le taux d'emploi<sup>5</sup> (-0,2%) qui ne concernait que 41,4% (contre 64,2% en moyenne nationale).

---

<sup>3</sup> le taux d'activité et le rapport entre le nombre d'actifs (occupés et chômeurs) et la population total en âge de travailler

<sup>4</sup> La population active se définit comme l'ensemble des personnes en âges de travailler disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi (**population active occupée**), ou qu'elles soient au chômage.

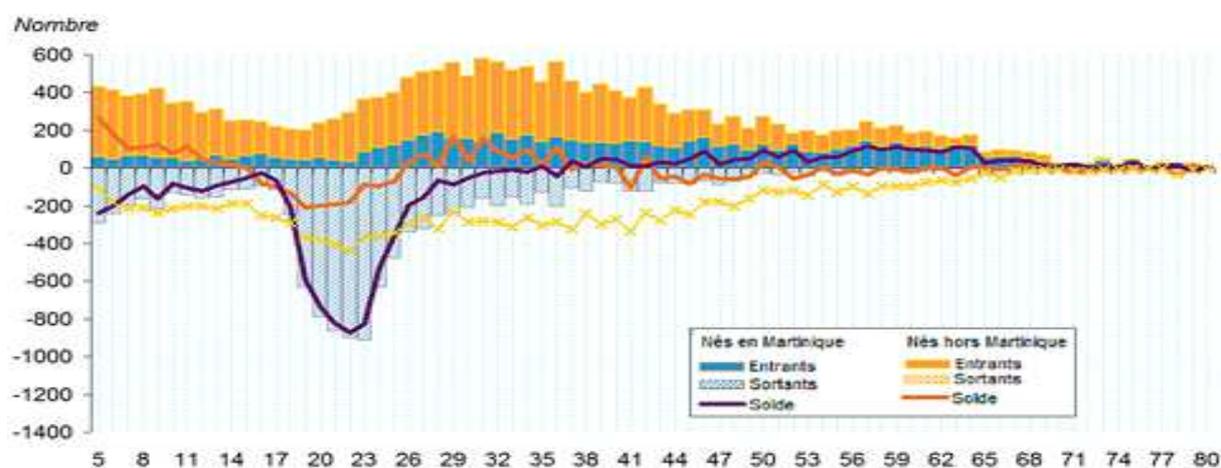
<sup>5</sup> le taux d'emploi est le rapport d'actifs occupés et la population en âge de travailler

....alors que la Martinique perd ses jeunes...

La Martinique a perdu en moyenne 4500 habitants par an entre 2008 et 2013, sous le seul effet des mouvements migratoires, l'essentiel du déficit migratoire s'expliquant par le départ des jeunes résidents.

Selon l'Insee, un pic est atteint entre 18 et 28 ans, classe d'âges qui concentre 52 % des sorties du territoire (12 % de leurs entrées). La moitié des jeunes adultes nés en Martinique et émigrant vers une autre région française sont élèves ou étudiants et habitent en Île-de-France.

**Migrations résidentielles 2003-2008 de la Martinique avec la France par âge et selon le lieu de naissance (en nombre)**



Insee, 2014

....et les chefs d'entreprises séniors

La part de la population âgée de moins de 20 ans et des 20-59 ans diminue respectivement de -3,8 point et de -2,1 points, alors que parallèlement la part des personnes âgées de plus de 60 ans s'est accrue de 5,9 points passant de 19% à 25%.

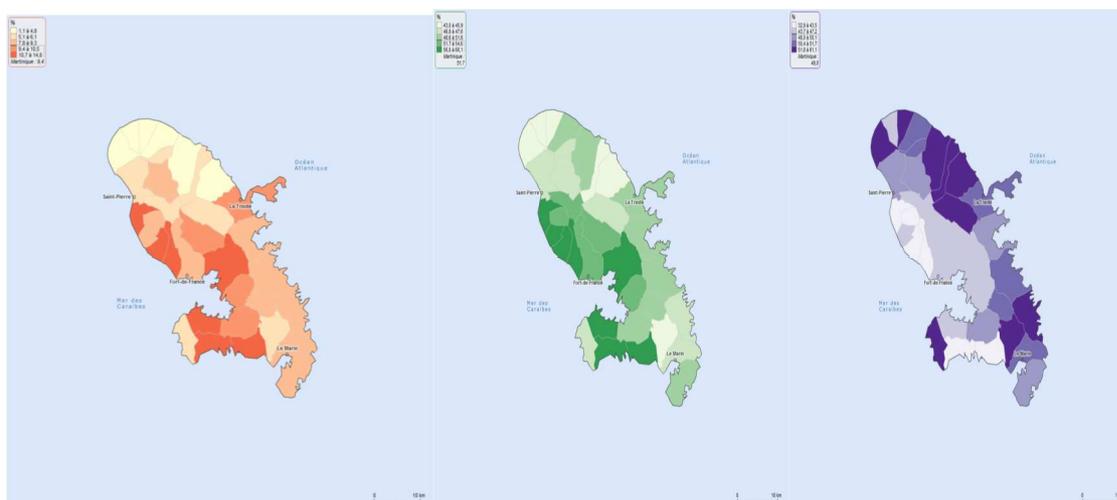
Cela explique que dans les prochaines années, 1 chef d'entreprise sur deux va transmettre son entreprise.

## 1.2.2 ...qui se traduit en fracture territoriale préoccupante

*Une spirale de l'exclusion qui entretient le cercle vicieux pauvreté-illettrisme-exclusion-déclin économique*

Le faible niveau de formation constitue un frein à l'accès à l'emploi. Ainsi, le taux de chômage atteint 25,6 % pour les actifs sans diplôme, 11,9 % pour les titulaires d'un premier cycle universitaire et 7,8 % pour les titulaires d'un deuxième cycle.

C'est dans les bassins de vie où l'on trouve les taux d'illettrisme et de décrochage scolaire que l'on recense les plus faibles taux d'emplois...et les plus bas revenus.



Taux enseignement sup

Taux d'emploi

Part allocataire RSA Aduam, 2013

Si le taux moyen de l'illettrisme est en moyenne de 13% en Martinique, il est de 10% au centre, alors qu'il avoisine les 20% dans le Nord Caraïbe et les 23% dans le Nord Atlantique.

C'est également dans ces zones que le taux de création d'entreprises est le plus faible. En 2013<sup>6</sup>, les quatre communes de la CACEM créaient 48,6 des entreprises, les 12 communes de l'Espace Sud créaient 31,7% alors que les 18 communes de Cap Nord ne créaient que 19.2% des entreprises.

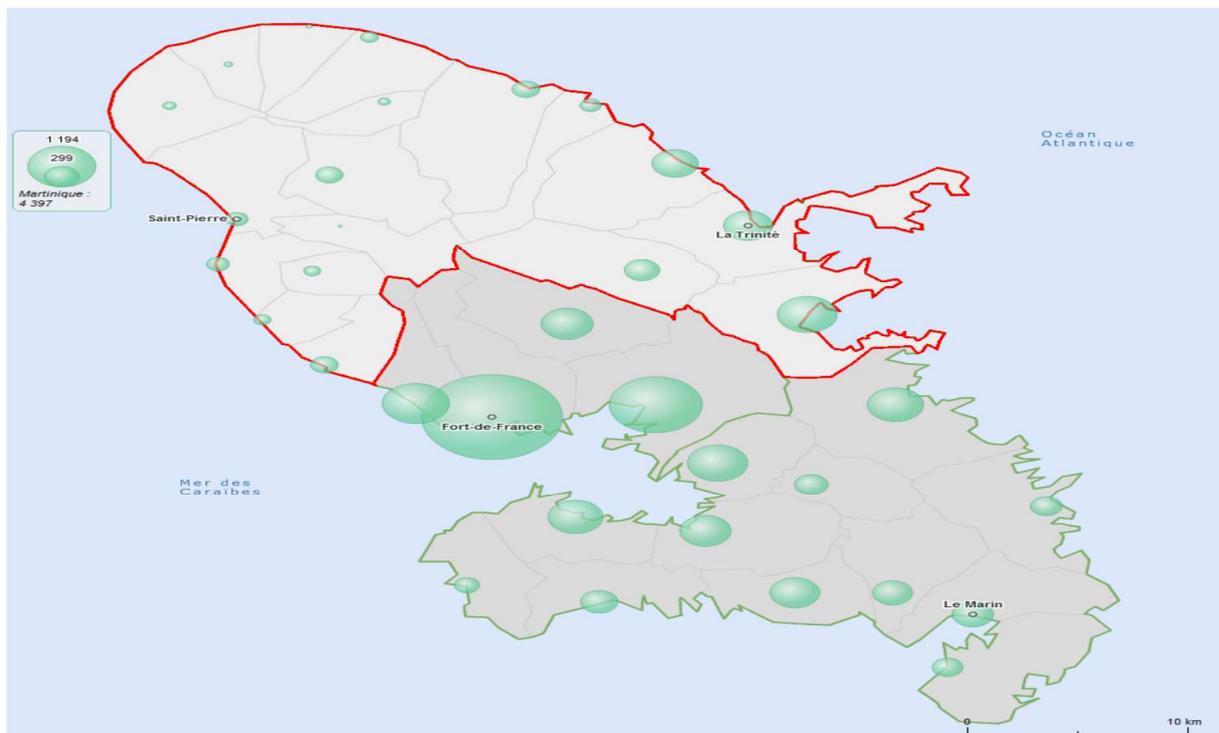
<sup>6</sup> Les derniers chiffres disponibles sur l'Observatoire Territorial de l'ADUAM datent de 2013

C'est encore dans ces zones que le déclin démographique se fait le plus ressentir. La Martinique a perdu en moyenne 3,1% de ses habitants quand Cap Nord en perdait 4,8%, sur la période 2008-2011.

*...de plus en plus prise en compte par les relais territoriaux*

Cette situation est cependant est de plus en plus prise en compte par les communautés d'agglomération, en lien avec les Missions Locales et par le biais des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi. Ces institutions ont fait du développement économique et de l'insertion des populations fragilisées un axe majeur de leur politique. Avec une implication notamment pour la promotion économique du territoire et le développement de l'entrepreneuriat, elles se positionnent comme des relais pour participer à l'amélioration de l'attractivité et à la réduction des inégalités sur leur territoire respectif.

Création d'établissements en 2013, ADUAM



***1.2.3 Une transformation économique inachevée et qui connaît une fracture depuis 2008***

*La Martinique a connu des mutations considérables...*

La Martinique est passée d'une société essentiellement agricole (l'agriculture représentait 30% du PIB dans les années 1960), à une société portée à 84% par les services.

Cette profonde mutation, a été notamment soutenue par un investissement public conséquent dans les grands chantiers (Port, Aéroport, infrastructures routières, équipement scolaires et sanitaires), et par une défiscalisation qui a dopé la commande privée.

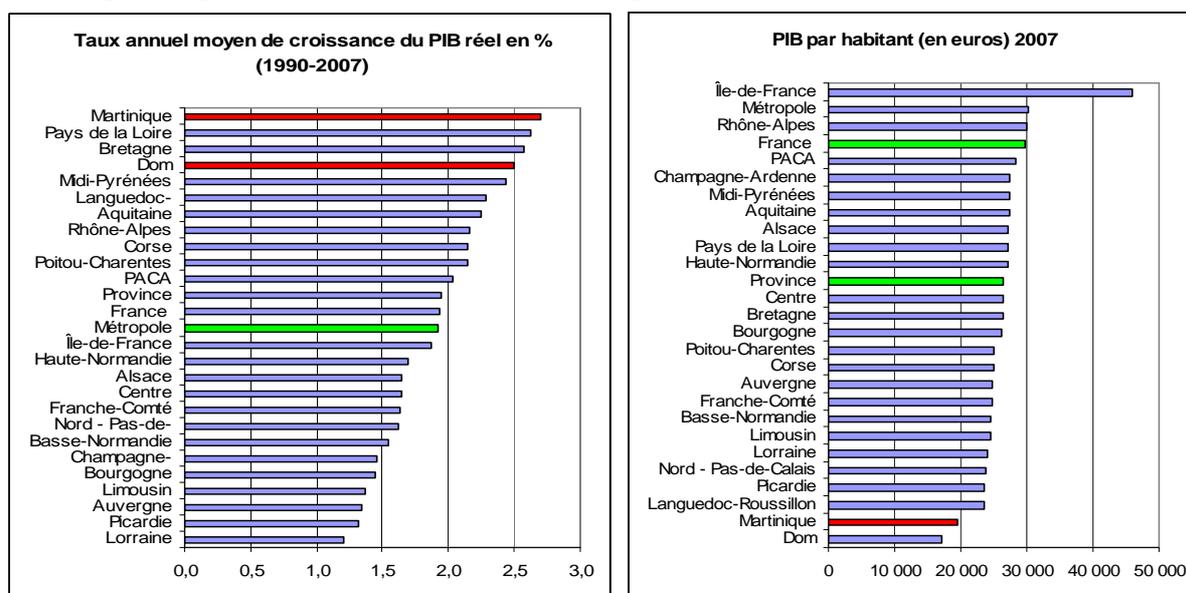
D'importants investissements des entreprises dans des métiers aussi nouveaux que l'environnement (qualité, traitement des déchets), les Technologies de l'Information et de la Communication (tic) les services aux entreprises et à la personne, alimentent un fort de taux de créativité (12.3%) et réorientent vers de nouvelles activités où le savoir-faire martiniquais est reconnu (gestion de l'eau, métiers de l'environnement).

*Mais ces mutations économiques ne se sont pas accompagnées de modifications structurantes...*

Intégrée au marché européen, la Martinique a pu ainsi bénéficier jusque-là des mesures dérogatoires qui ont permis le maintien sur ce marché de productions primaires ne répondant pas forcément aux exigences de compétitivité. Se sont juxtaposées, parallèlement au secteur primaire peu valorisé, des nouvelles activités (industries d'import-substitution, services).

Mais ces activités bénéficiant peu, du fait de la distance, des effets normalement induits par l'intégration à un vaste espace économique, se sont développées dans des conditions de faible compétitivité.

Aussi, malgré une progression intéressante de son taux de croissance économique de 3% en moyenne sur les deux dernières décennies, la plaçant au 1<sup>er</sup> rang des régions de France, la Martinique n'a pas réussi son exercice de convergence.



Source : INSEE, 2010

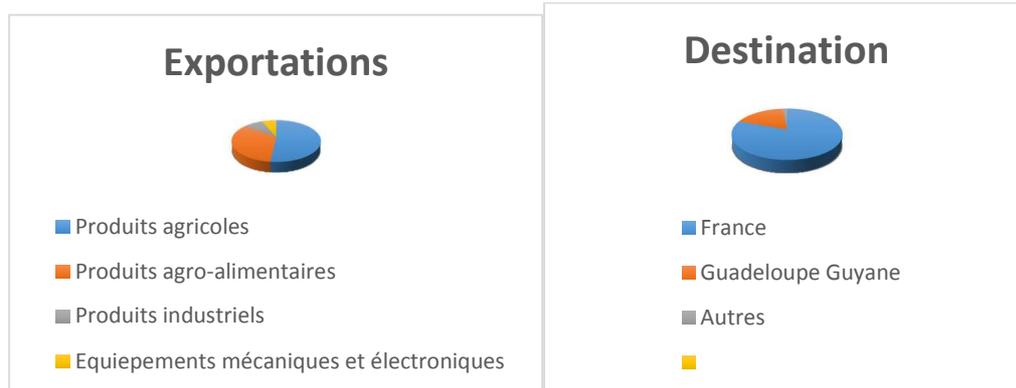
*...et expliquent la faible structuration de l'économie, tirée par une seule catégorie de produits exportés qui cohabite avec d'autres types de productions tirée par des importations*

En 2015, la Martinique présente encore la caractéristique d'une économie produisant un ou deux produits primaires à faible valeur ajoutée destinés à l'exportation, qui ne couvre que 26 % du large éventail d'importations de biens et de services (France 95%).

Les produits agricoles (principalement la banane) et agro-alimentaires (principalement le rhum) couvrent près de 76% de ses exportations (45,8 % pour les produits agricoles et 29,8% issus de l'industrie agroalimentaire et sont exportés majoritairement vers la France. (77%)

Cette production cohabite avec une petite production de biens et services principalement à partir de biens importés et essentiellement portée par des Très Petites Entreprises (à 80%)

## Structure des exportations (hors produits pétroliers) et destination, Rapport Iedom 2015



### *...et le déficit structurel de l'économie*

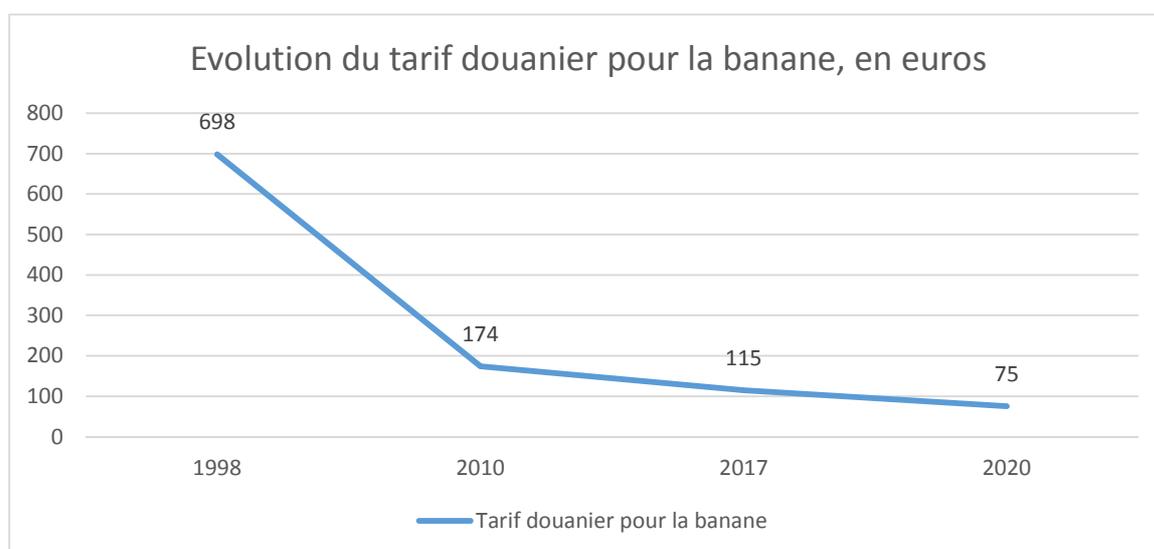
Le déficit concerne en effet la quasi-totalité des postes mais plus particulièrement les produits industriels (44%), les équipements mécaniques, électriques, électroniques et informatiques (22%), les produits agroalimentaires (18%) pour lesquels la Martinique a développé une spécialisation.

Ce déficit est aggravé par une facture énergétique mal maîtrisée.

Cependant, en 2015, même si la production d'énergie nette livrée au réseau reste principalement thermique (93%), il faut noter une progression significative de la puissance nette installée du parc électrique raccordée au réseau du fait de la progression issue des énergies renouvelables (+5,3% contre 0,0% pour les énergies d'origine thermique). A noter également une stagnation durable de la consommation d'électricité depuis 2010 (+0,5%).

*De règles imposées par la nouvelle organisation du commerce international suggèrent de nouveaux modes de produire dans des conditions non optimales...*

Dans ce contexte où la structuration économique est inachevée, la Martinique doit faire à de nouvelles logiques commerciales, avec une baisse tendancielle des protections jusque-là acquises.



Source : diverses sources INSEE, IEDOM 2015

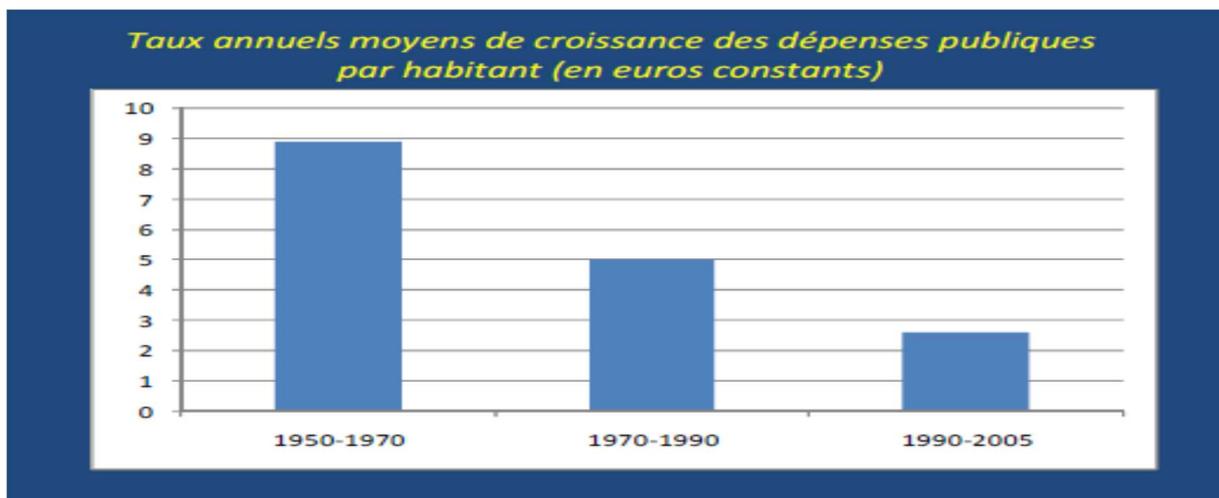
Elle doit en même temps financer de front équipements de base structurants et innovation numérique et technologique, alors même que les conditions favorables pour accompagner cet objectif ne sont pas réunies.

Les Technologies de l'Information et de la Communication en plein essor, bénéficient progressivement d'une bonne appropriation par les acteurs privés et publics.

Cependant la recherche- développement, en l'absence globale d'une politique d'anticipation se caractérise par une politique au « coup par coup », et répondant aux orientations stratégiques de centres de recherches, en rupture avec les réalités du pays, quand bien même des efforts pour inverser cette tendance sont réalisés. Cette situation se traduit en effet par le développement d'un système fragmenté, où Université, organismes de recherches, centres techniques et entreprises cohabitent en entretenant des relations occasionnelles, contexte peu propice pour une recherche valorisante et valorisée.

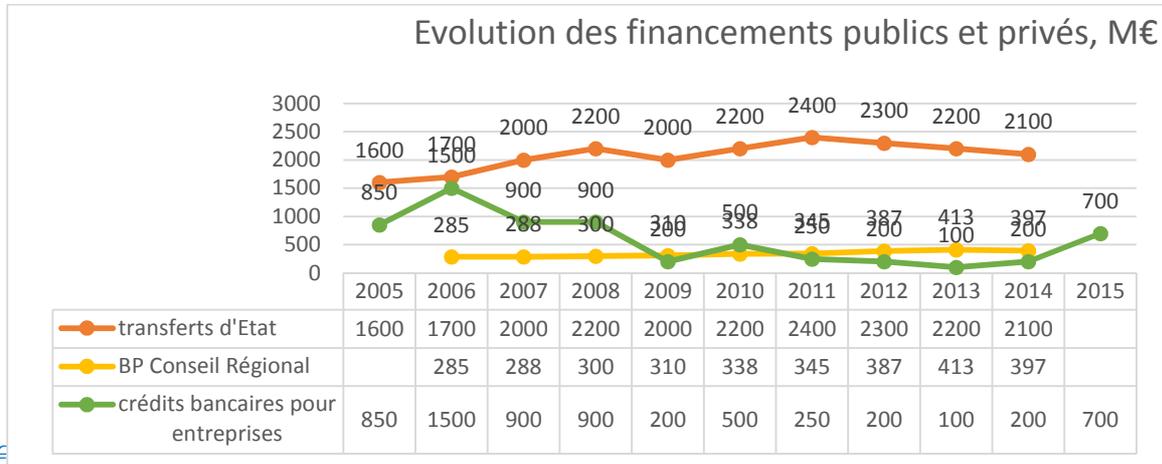
*....et que les traditionnelles sources de financement public et privés se tarissent...*

La réforme des fonds structurels 2014-2020 a confirmé les orientations déjà retenues par la stratégie de Lisbonne, en renforçant le fléchage des priorités définis au niveau européen et national. Cette concentration thématique induit un moindre engagement de l'Union Européenne sur les équipements d'une part (60% des dotations devant nécessairement être affectés aux éléments liés à la compétitivité). Dans le même temps, se fait sentir la réduction progressive des crédits d'Etat (les crédits de l'Etat dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région sont passés de 294 M€ en 1994-1999, à 278 M€ en 2000-2006, à 45 M€ en 2007-2013, à 143 M€ pour 2014-2020).



Source : Cabinet DME, 2015

Les transferts globaux de l'Etat qui avaient connu une légère hausse depuis 2005, diminuent depuis 2011, tandis que financements des collectivités locales se tassent et que les financements bancaires liés à l'investissement ont connu une nette tendance à la baisse depuis 2007.

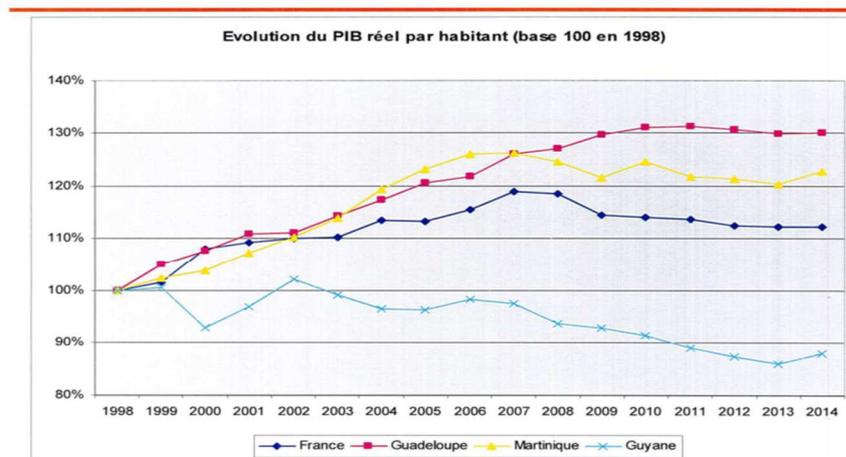


Sources : Calcul DME, données INSEE, IEDOM

....ces considérations expliquent la fracture économique depuis une décennie.

Le produit intérieur brut, qui avait augmenté en moyenne d'un peu plus de 3% par an (hors inflation) entre 1994 et 2007, ne croît plus qu'au rythme de 1% en moyenne depuis le début de la décennie 2010

Le PIB réel par Martiniquais a cessé sa progression depuis 2007



Source : Insee, Cérom



## *2.4 Un pays en mutation écologique*

Les menaces environnementales et les diverses formes de pollutions sont démultipliés dans les pays insulaires à dimension réduite comme la Martinique.

### *La menace sur le foncier...*

En dépit des faibles perspectives de croissance démographique, l'urbanisation croissante remet en question les équilibres nécessaires entre activités économiques, besoins en logement, espaces agricoles et naturels, sur un territoire déjà réduit et fragilisé.

### *...et sur les écosystèmes*

Les pressions importantes qui s'exercent sur les masses d'eau, tant terrestres que côtières, provenant des rejets industriels, agricoles ou domestiques et menacent tant les activités agricoles que maritimes.

Les espaces naturels du littoral en régression constante du fait de l'urbanisation ou encore affectés par les pollutions, bien qu'abritant une forte activité économique (pêche, tourisme...), sont ainsi menacés.

Près 10% des milieux humides dans les mangroves ont disparu depuis 40 ans. Plus généralement, les récifs coralliens ont régressé depuis cinquante ans d'environ 50 à 80% sur la côte caraïbe, les récifs de la côte atlantique accusent également un taux de dégradation de 20 à 40%, accentuant la mise en difficulté de la pêche.

### *...sont néanmoins prises en compte avec des techniques agricoles plus respectueuses de l'environnement*

Cette prise de conscience collective conduit à remplacer les systèmes de culture polluants par des systèmes de production écologiques, ces nouvelles techniques innovatrices de production permettant à la fois d'améliorer les rendements tout en réduisant fortement l'emploi des phytosanitaires.

Cette tendance est particulièrement marquée pour la banane, avec un modèle de développement agro-écologique qui a déjà permis de réduire de 70% les pesticides utilisés en bananeraies.

De même, des initiatives telles que le plan régional "enseigner à produire autrement", donnent à l'Enseignement Agricole les moyens de faire évoluer les pratiques professionnelles et des savoirs vers de modèles de productions agro-écologiques.

### *....et avec des outils pour protéger la ressource halieutique, la qualité des eaux et des écosystèmes marins*

Face à dégradation de la ressource sur les zones côtières, le Comité Régional des Pêches Maritimes et d'Elevages marins a créé quatre cantonnements visant au maintien durable de l'activité de la ressource halieutique. Dans ces zones, toute forme de prélèvements est interdite aux pêcheurs de loisir comme aux pêcheurs professionnels.

D'autres actions sont menées pour sensibiliser le plus grand nombre et dès le plus jeune âge à la spécificité et à la préservation de l'espace maritime, afin de contribuer à une plus grande connaissance du patrimoine naturel (embouchures de rivières, mangroves, herbiers, récifs). Ces initiatives devraient être confortées dans le cadre du Parc Naturel Marin.

**En conclusion**, la Martinique se caractérise par des fractures qui sont renforcées dans un contexte international en constante mutation.

Une **fracture sociale** aggravée, dans un contexte de vieillissement, par une marginalisation croissante d'une frange de la jeunesse alors qu'une autre partie qualifiée émigre. Cette situation ampute la Martinique de ses principales forces vives.

Une **fracture territoriale**, car c'est dans les régions que l'on trouve les plus forts taux de désocialisation que l'on rencontre le moins de dynamisme économique.

Cette double fracture est accentuée par une **fracture économique**, avec une structuration économique inachevée. La Martinique a pu en effet bénéficier de mesures dérogatoires permettant le maintien, jusqu'à présent, de ses productions, non compétitives, sur le marché européen. Dans le même temps se sont développées des micro-activités industrielles, qui profitant peu, du fait de la distance, de l'effet induit de l'intégration à un grand marché, répondent peu, elles aussi, aux critères de compétitivité.

Cette situation est particulièrement inquiétante au moment où les règles commerciales internationales, sous la pression de l'Organisation Mondiale du Commerce, privilégie la libéralisation des échanges.

La Martinique doit donc s'engager dans une réorganisation de sa production, en tenant compte de nouvelles tendances constatées aussi bien dans les modalités d'organisation du territoire ou dans la relation à l'environnement.

### **1.3 La nécessité de tendre vers un nouveau modèle**

La Martinique se trouve donc face à un double défi : trouver une réponse à la fracture sociale et territoriale qui alimente le cercle vicieux de l'exclusion (pauvreté-illettrisme-exclusion et absence de développement économique), tout en se donnant les moyens de mieux se positionner sur un nouveau marché international organisé suivant de nouvelles logiques.

Cette double contrainte lui impose, en même temps qu'elle réorganise son appareil de production pour faire émerger des filières de production compétitives, plus lisibles à l'international.

1.3.1 Il faut dans ces conditions, identifier des leviers transversaux permettant d'ancrer durablement des activités sur le territoire.

Rappelons que le nouveau modèle doit se construire dans un nouveau contexte international caractérisé par de nouvelles logiques de financement, de nouvelles façons de produire et de consommer, de nouvelles modalités d'organisation du travail, qui impactent nécessairement l'actuel mode d'investir et de produire en Martinique.

L'exigence est donc, tenant compte de ces éléments, d'identifier les leviers, qui tout en évitant les ruptures, permettent de trouver les nécessaires équilibres pour accompagner progressivement la transition de l'ancien modèle vers :

- un système tiré par des services et prioritairement financé par des leviers publics à un système où les financements publics contribuent de manière plus efficace à lever des fonds privés pour la production d'une diversité de biens et services et assurant à terme **une meilleure structuration économique**
- un système concentré autour de l'Agglomération Centre et tiré par un mono-marché vers un système organisé autour de pôles de production, synonyme **d'attractivité territoriale**.
- permettant ainsi de transiter d'un système où la population active est amputée d'une partie importante de ses forces vives à un système s'appuyant sur la participation optimale de toutes les strates de la population de l'ensemble des zones géographiques, synonyme **de meilleure cohésion sociale**.

1.3.2....tout en déclinant ces leviers au niveau sectoriel pour faire émerger des activités répondant **aux exigences du marché international**.

Le nouveau modèle doit en effet s'intégrer dans une nouvelle organisation du commerce international qui remet en cause les anciens schémas dérogatoires.

Ce contexte est en rupture complète avec l'ancien système où la Martinique bénéficiait de protections, qui a permis le maintien de ses productions, peu compétitives, sur le marché européen. Aujourd'hui, sur un marché mondial désormais marqué par la suppression progressive de ces protections commerciales, qui impliquent l'obligation de produire des biens et services compétitifs.

Cette obligation de **compétitivité** impose de passer progressivement :

- d'un modèle caractérisé par la monoproduction de biens primaires exportés vers un modèle structuré autour de **filières** articulées autour de l'exploitation, sur place, de matières premières naturelles.
- d'un modèle organisé autour de très petites structures individuelles vers un modèle articulé autour de **bassins de production**, source de mutualisation et gage de meilleure rentabilité
- ce double préalable devant induire et se traduire par l'émergence d'une panoplie **de nouveaux métiers et de nouvelles compétences** qu'il sera nécessaire d'accompagner par une politique offensive de qualification et de professionnalisation.

L'obligation de compétitivité se fait cependant dans un contexte où les modes de consommer, telles que la quête de bien-être, de l'authenticité, de la qualité, ouvrent des perspectives de **positionnement qualitatif** sur le marché mondial.

Pour mettre à profit cette opportunité, la Martinique devra décliner une stratégie **d'ouverture à l'international** à partir **d'une carte d'identité**, une différenciation, une caractéristique forte qui en même temps qu'elle la caractérise permette de lui donner une lisibilité sur l'échiquier international.

Le **patrimoine naturel et environnemental** avec ses développements possibles dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche ; ses potentialités en termes de valorisation agro-alimentaire, agro-environnementale, énergétique ; et ses déclinaisons possibles en matière touristique (gastronomie, plaisance, croisière, agritourisme...) s'est imposé à la fois comme **valeur de différenciation et de diversification**.

## II LA NECESSAIRE RESTRUCTURATION DE L'APPAREIL DE PRODUCTION

L'enjeu est rappelons-le, 1) d'identifier de nouveaux leviers de financement pour doper l'activité 2) d'innover dans les modes de production pour assurer une certaine attractivité territoriale, 3) d'améliorer la performance globale des acteurs pour créer des activités source d'emplois pour tous.

**II.1** Il s'agira donc d'abord de trouver un équilibre pour passer d'un modèle principalement dopé par les pouvoirs publics et, dans le contexte financier contraint, de **METTRE EN PLACE UNE INGENIERIE FINANCIERE INNOVANTE** pour faire des financements publics un levier plus efficace de nouvelles formes d'investissement privé.

*Comment, dans ce cadre, être plus lisible à l'international et attirer des investisseurs internationaux sur des filières correspondant aux nouvelles logiques de production et de consommation tout en veillant à encourager des modes d'investir qui intègrent les dynamiques sociétales et environnementales souhaitées?*

Les financements publics se tarissent, de nouveaux modes d'entreprendre qui intègrent les dynamiques sociétales et environnementales émergent, alors qu'au niveau international, suite à la crise financière internationale, des nouvelles logiques de financement de mutualité et de proximité ont vu le jour.

**II.1.1.** L'exigence, compte tenu de la tendance à la contraction financière publique, consistera à « faire mieux avec moins » et à **améliorer l'efficacité des financements publics.**

Dans ce cadre, il y a matière à évaluer les dispositifs existants pour mieux identifier les besoins du terrain, et élaborer des outils plus efficaces.

Un nouveau système d'accompagnement des entreprises sera nourri par des *appels à projets* pour sortir de la seule logique au « fil de l'eau » et mieux identifier les projets en cohérence avec la stratégie. La bancabilité de ces dossiers sera vérifiée par la *Conférence des cofinanceurs*.

Toujours pour gagner en efficacité, un réseau d'accompagnateurs publics, s'appuyant à des cabinets labellisés, et dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les EPCI et les chambres consulaires, sera adossé à une *plateforme collaborative* pour assurer un regard de tous sur le parcours du porteur de projet du montage à la post-création.

Des actions plus spécifiques seront menées sur les territoires en difficulté qui témoignent d'une faible attractivité pour les entreprises. Que ce soit dans le mode d'accompagnement ou dans des dispositifs plus dédiés, l'objectif sera d'accompagner à la redynamisation économique, notamment dans les bourgs ruraux.

Accompagner la performance globale de l'entreprise, c'est-à-dire d'appréhender l'entreprise sur toutes ses facettes, en intégrant à la fois l'approche investissement, l'approche managériale, et l'approche environnementale, permettra également de gagner en efficacité.

La *structuration par grappes ou en filières* pour privilégier le soutien à l'émergence et au renforcement de grappes d'entreprises, synonyme de meilleure rentabilité, sera dans ce cadre privilégiée.

### **II.1.2** Une attention particulière sera accordée à **l'essor de l'Economie Sociale et Solidaire**.

Alors que l'on assiste à la baisse tendancielle des financements classiques, un nouveau mode d'entreprendre gagne du terrain. Basé sur des principes de solidarité et d'utilité sociale, ce mode d'entreprendre permet d'expérimenter de nouvelles formes d'investissement et se développe aussi bien dans le domaine de l'action sociale ou de préservation de l'environnement naturel et patrimonial, que dans des opérations de valorisation ou de transformation industrielle.

Porté par des valeurs éthiques propres visant prioritairement au réinvestissement des bénéfices pour assurer des emplois durables et non délocalisables, il correspond bien aux dynamiques économiques et sociétales souhaitées.

La priorité consistera à créer des dispositifs spécifiques de financement et des outils financiers (SCOOP, SCIC...), et des outils pour renforcer de la fonction économique des établissements sociaux ou pour aider à la mutualisation des moyens et des compétences.

Dans le même temps, la consolidation ou l'émergence des Pactes Territoriaux de Développement Economique accompagnera davantage les logiques de coopération entre acteurs publics, organisations socio- professionnelles, acteurs économiques, cette formule pouvant être source de développement économique et vecteur d'attractivité des territoires.

### **II.1.3** Il faudra également **Déployer une stratégie de conquête à l'international** pour trouver des nouveaux leviers de financement.

Si l'on veut tendre vers ce nouveau positionnement, outre favoriser l'esprit d'ouverture par l'amélioration de l'apprentissage des langues, le développement des chantiers internationaux, il est indispensable de créer un environnement plus attractif à destination des investisseurs privés. En partenariat avec les structures financières de la place (AFD, CDC, BPI...) un outil de capital développement servira de levier aux fonds privés internationaux.

Ces fonds pourront être mobilisés dans le cadre d'appels à projets à l'international, qui sur la base d'un guide d'investissements donneront une meilleure visibilité aux potentiels investisseurs.

Toutes ces actions ont vocation à intégrer la stratégie de conquête commerciale qui sera menée par le Comité Régional Stratégique de Promotion. Cet outil partenarial permettra d'assurer une promotion positive de la Martinique, et s'appuiera sur le label « Martinique », identifiant le produit et service martiniquais, et reconnu au niveau international

**Progressivement, à côté de financements publics plus efficaces et en accompagnant l'essor de l'investissement social, de nouveaux leviers de financements privés pourront ainsi voir le jour.**

II.2. Le deuxième enjeu est d'**d'INNOVER DANS LES LOGIQUES DE PRODUCTION** pour passer d'un modèle basé sur la concentration économique à un modèle porté par **une diversification économique s'appuyant sur nos richesses patrimoniales.**

*Comment, mieux valoriser ce patrimoine environnemental, vivier incontestable d'activités à forte valeur ajoutée, tout en assurant la nécessaire protection des écosystèmes et de la biodiversité ; comment mieux ancrer ces activités sur le territoire tout en en faisant des vecteurs d'une meilleure lisibilité à l'international ?*

*Comment intégrer, dans ce nouveau modèle, de nouveaux outils de production comme la transformation numérique des territoires et des entreprises, tout en faisant face au processus de destruction des emplois qu'impose cette numérisation ?*

*Comment utiliser l'innovation pour favoriser l'amélioration technologique et managériale pour une production de produits et services sûrs et de qualité, respectueux de l'environnement et de la santé des consommateurs tout en garantissant la préservation et la valorisation des savoir-faire traditionnels ?*

La Martinique se caractérise par une triple concentration : concentration autour des produits agricoles et agro-alimentaires, concentration géographique de l'activité économique autour de l'Agglomération Centre, concentration des exportations vers la France et le marché européen. Dans le même temps, l'absence de valorisation des atouts naturels prive le pays de l'opportunité d'une diversification économique mieux adossée au territoire.

Il est aujourd'hui indispensable d'utiliser les nouveaux outils de production pour réorganiser l'appareil de production.

II.2.1 Il faut pour ce faire, **intégrer systématiquement la donnée numérique.** L'objectif est de faire émerger de nouvelles organisations, de nouveaux modèles d'affaires, des nouveaux modes de conception et de commercialisation et donc donner aux entreprises la possibilité de se transformer par le numérique.

L'aménagement numérique des territoires associée à la Plateforme territoriale Open Data qui mettra à disposition les données produites par l'ensemble de la puissance publique, font partie des outils identifiés dans cette optique.

Ces outils devraient permettre le développement de quartiers numériques, de communes ou d'agglomérations Intelligentes, et tout en dynamisant le tissu économique, favoriser l'éclosion de nouvelles entreprises du Futur.

De même, la mise en place de fonds spécialisés pour structurer la filière numérique, l'accompagnement des évolutions de formes de travail sont autant d'actions qui devraient faciliter la transformation digitale des entreprises, leur ouvrant ainsi la porte à une meilleure organisation managériale, commerciale et à terme un meilleur positionnement à l'international.

**II.2.2** Parallèlement, sera conduite **une dynamique du changement par l'innovation**, notamment en **soutenant les efforts d'innovations entrepreneuriales à forte valeur ajoutée** par le transfert technologique dans les entreprises, et en aidant à la maturation technologique et économique des démarches d'innovation.

L'objectif final est de favoriser l'éclosion et la mise en œuvre de projets innovants collaboratifs et structurants. **Un fonds d'innovation** sera créé à cet effet.

**II.2.3** Cette dynamique sera confortée par **les pôles d'innovation**. Outils assurant la mise en synergie des acteurs du monde de l'entreprise, du monde de la recherche-innovation et de l'Université, ces « clusters » ou grappes, ont vocation à assurer, plus aisément, le transfert de travaux de recherche vers les entreprises.

Associés au **fonds d'innovation** ils devraient permettre d'impulser les partenariats pour la recherche de financements et être les véritables **catalyseurs** pour l'émergence d'entreprises et de filières innovantes.

Ils jetteront en effet les bases d'une nouvelle dynamique « **d'innovation ouverte** » pour inciter les entreprises à rechercher, en dehors de leur propre sphère, des moyens permettant d'accroître l'efficacité de leurs processus d'innovation, allant jusqu'à engager des collaborations même avec des « concurrents ».

**II.2.4** Ces nouveaux outils constitueront également de vrais **accélérateurs de développement pour la requalification des Zones d'Activités Economiques en Bassins Economiques.**

Anciennes et dégradées pour la plupart, ces zones sont handicapées par des implantations d'activité en inadéquation avec les besoins du territoire.

La requalification devrait permettre de créer un environnement qui assure l'ancrage des activités compétitives dans des thématiques classiques comme l'agro-alimentaire ou l'artisanat, mais aussi dans des thématiques d'avenir comme l'énergie, les risques, la sylver-économie, l'économie de la mer...

Sur la base de l'actualisation l'étude diagnostic des ZAE publiques et la mise en place d'un plan de déplacements inter-entreprises, un plan de requalification des zones sera envisagé, en fonction des spécialisations ou re-spécialisations identifiées.

Les **IPHE**, (Incubateurs, Pépinières, Hôtels d'entreprises) présentes ou à venir, pourraient préparer un vivier d'entreprises souhaitant s'installer à terme dans ces zones.

**II.2.5** Dans le même temps, le développement d'**activités et des services de proximité pour redynamiser les centres bourgs ruraux** sera encouragé.

Il importe en effet de contrer les retours inverses du développement des zones d'activité sur les centres – bourg des communes, déjà en perte de vitalité. Les bourgs, espaces de vie et d'animation ont en effet un rôle central à jouer au regard des problématiques liées au vieillissement de la population et de la marginalisation des jeunes.

**L'ensemble de ces innovations territoriales devra permettre à terme d'ancrer des activités compétitives sur le territoire dans des conditions permettant en même temps de s'inscrire sur l'échiquier international.**

II.3. Le troisième enjeu concerne l'**ELEVATION DU NIVEAU GLOBAL DE COMPETENCES** en identifiant des outils pour trouver un équilibre entre les différentes politiques à mettre en œuvre pour tenir compte du triple défi démographique : le vieillissement des chefs d'entreprise, l'éloignement d'une frange importante de la jeunesse du marché du travail, et l'émigration des jeunes qualifiés. L'objectif est de mobiliser de manière optimale le **capital humain** et de tendre ainsi vers la constitution **d'une population active occupée performante et compétente**.

*Comment, dans ce contexte, assurer une meilleure transmission intergénérationnelle des savoirs, c'est-à-dire veiller à ce que les aînés transfèrent leurs savoir-faire, tout en garantissant un meilleur environnement pour bénéficier des nouvelles expertises des jeunes ; comment optimiser les dispositifs d'insertion pour en faire de vraies passerelles vers l'activité et l'intégration professionnelle ; comment mieux mettre en adéquation l'émergence des nouveaux talents et des nouvelles compétences, vivant ici ou ailleurs, avec les besoins des territoires?*

Différents types d'intervenants œuvrent, de manière fragmentée, et à côté des entreprises publiques et privées qui créent l'emploi.

Le parti pris est de mobiliser simultanément les différents acteurs concernés par la problématique de l'emploi, pour améliorer la cohérence et l'efficacité des actions mises en œuvre.

**II.3.1** Très en amont, la priorité consistera à mieux articuler l'action des différents **acteurs de l'éducation et de la formation** (Education Nationale, Familles, accompagnateurs sociaux...), aujourd'hui menée de manière fragmentée.

Les initiatives pour accompagner, de manière concertée, les publics en difficulté en développant des offres spécifiques de mise à niveau, renforcer l'acquisition des savoirs et des compétences de base ...seront multipliées. Ces actions devront privilégier les supports numériques et pourront mettre à profit l'expérience des seniors, dans des actions d'insertion comme dans des actions d'intégration professionnelle.

De même, lors de **l'élaboration des cartes de formations secondaires et universitaires et des formations continues**, la collaboration effective avec les entreprises et les administrations publiques permettra d'assurer une meilleure prise en compte des évolutions futures envisagées par ceux qui créent l'emploi.

**II.3.2** Le second cercle concerne les **acteurs de l'emploi**. La faible anticipation de l'évolution des secteurs, la faible appréciation du marché international expliquent en partie pourquoi en Martinique, le chômage touche à la fois personnes très qualifiées et personnes sous-qualifiées.

Un **dispositif de veille** couvrant la veille sociétale pour renseigner sur les évolutions des mœurs, des mentalités, des comportements qui pourraient affecter les types d'emploi et les formations sera mis en place. Ce dispositif assurera également la veille technologique, pour mieux évaluer les opportunités de formation et d'emploi en perspective à envisager.

Il nourrira et dynamisera les outils spécifiques tels que les **Contrat D'Etudes Prospectives**, (CEP) ou la **Gestion Territoriale Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** (GPECT) aujourd'hui sous-utilisés.

Les éléments répertoriés par la plateforme devront être croisés avec la problématique de migration, et notamment de la **migration des jeunes diplômés**.

**II.3.3** Les partenariats entre **les entreprises économiques et les entreprises sociales**, avec une visée d'accroissement réciproque des activités, seront désormais renforcés.

En même temps qu'ils ouvrent aux **entreprises sociales** des opportunités pour réaliser leur mission, ces partenariats peuvent être déterminants quant à l'impact sur la réduction des inégalités d'accès à l'emploi. L'expérience a en effet démontré que l'immersion dans des situations réelles de travail constitue un puissant vecteur de levée de freins à l'emploi.

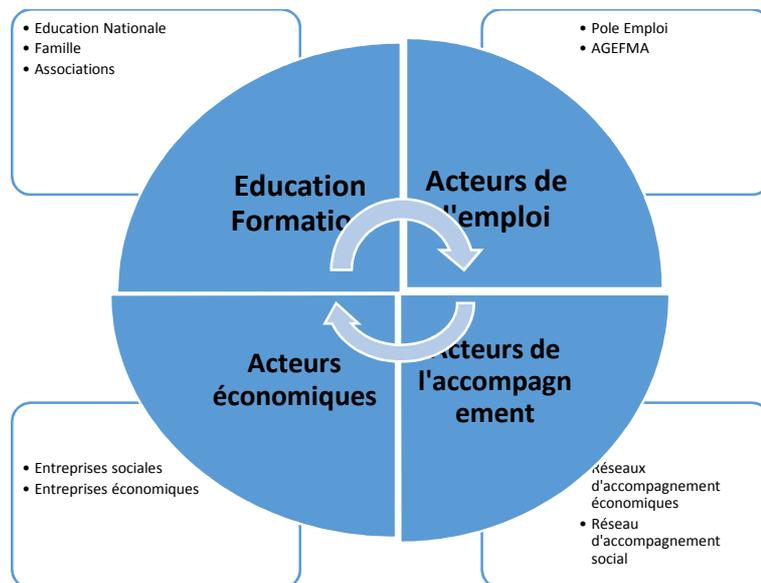
Les **entreprises commerciales** y trouveront également un bénéfice en se rapprochant de publics qu'elles n'ont pas vocation à naturellement rencontrer : jeunes non qualifiés offrant potentiel dans les métiers traditionnels comme dans les métiers innovants ; acteurs culturels ou sportifs pouvant faire de leurs champs de compétences, des leviers d'intégration au sein des entreprises classiques...

**II.3.4 L'articulation entre réseaux d'accompagnement pour acteurs sociaux et réseaux d'accompagnement pour acteurs économiques**, gage d'une meilleure synergie de l'action publique, permettra, de manière plus systématique, de faire évoluer les projets d'insertion vers des projets d'entreprise. Elle assurera donc une meilleure complémentarité entre insertion et développement économique.

**II.3.5** L'orientation majeure retenue est de mobiliser simultanément ces différents acteurs, autour d'une **Plateforme pour l'emploi**.

Cette *plateforme*, en assurant la transmission des données à l'intérieur et entre les différents cercles devrait garantir à terme *une amélioration de la performance globale des acteurs* : le renforcement de la connaissance sur les missions respectives, le mélange des compétences, l'optimisation des ressources devrait constituer in fine, un gain pour tous.

Elle devrait également assurer, par le lien avec l'extérieur, une meilleure identification à l'international des données sur le marché martiniquais de l'emploi, l'offre de formation, les besoins des entreprises et constituer de ce fait *un véritable outil de communication sur l'attractivité du territoire*.



**En conclusion**, la stratégie de structuration de l'appareil de production s'appuiera sur :

- des **innovations financières**, dans un contexte financier public contraint, qui tout en accompagnant l'essor de l'entrepreneuriat social, permettront d'identifier de nouveaux leviers de financement privé.
- des **innovations territoriales**, qui par le biais des Pôles d'Innovation et du fonds d'innovation, favoriseront l'émergence **Bassins de Production permettant d'accueillir des entreprises intégrées dans filières compétitives** et pouvant s'inscrire à l'international
- une plateforme de l'emploi, **innovation sociale** qui tout en assurant en interne le lien entre les différents acteurs, permet également par le lien avec l'extérieur, une meilleure identification à l'international des données du marché martiniquais et constitue de ce fait **un véritable outil de communication**.

L'ensemble de ces innovations devraient donc permettre à terme de réorganiser l'appareil de production économiquement et spatialement dans des conditions garantissant une meilleure lisibilité à l'international.

Ces outils pour être efficaces, doivent être déclinés au niveau sectoriel, suivant une logique territoriale.

### III VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION ECONOMIQUE ET TERRITORIALE DE LA PRODUCTION

Rappelons que la nouvelle stratégie doit se construire dans un nouveau contexte international caractérisé par de nouvelles logiques qui bousculent les anciens schémas, et où les concepts de protection et de dérogation sont de plus en plus proscrits.

Dans ce contexte, les notions de qualité, de bien-être, d'authenticité, sont des données qui offrent à la Martinique l'opportunité de caractériser autrement son positionnement sur l'échiquier international.

C'est en ce sens que le **patrimoine naturel et environnemental** a été identifié comme **valeur de différenciation et de diversification**.

Cette nouvelle stratégie d'ouverture à l'international implique donc d'intégrer, à côté des trois autres leviers déjà identifiés une **dimension environnement**. La singularité de la nouvelle démarche est en effet de considérer le patrimoine naturel et environnemental comme le pilier fondateur, garant de la sécurité alimentaire (agriculture, pêche), mais aussi vecteur d'opportunités, pouvant constituer un véritable outil de valorisation et de diversification.

**La place primordiale du patrimoine environnemental dans la déclinaison de la stratégie oblige en conséquence à une vigilance et une démarche particulière et permanente de protection.**

C'est cette démarche de protection environnementale qui sous-tendra le nouveau modèle.

Cette dimension sera agrégée aux trois autres leviers déjà identifiés :

*Comment utiliser les nouveaux leviers de financement, et à partir d'activités pivots traditionnelles (agriculture, pêche-aquaculture...), arrivées à maturité déployer des activités motrices innovantes (agro-transformation, énergie marine, sécurité marine, biotechnologie, tourisme de santé, tourisme d'affaires...) pour attirer des investisseurs privés ?*

**La dimension filière** avec une dynamique plurielle qui permet d'envisager toutes les dimensions d'un même secteur, s'impose comme une orientation forte à intégrer.

*Comment en tenant compte de la petite taille des entreprises, tendre vers la mutualisation des expertises et des compétences, encourager le fonctionnement collaboratif ? Comment pour rationaliser les coûts, utiliser les nouveaux outils de production comme le numérique et l'innovation pour réorganiser ou créer des nouvelles zones de production ?*

La dimension **bassin économique** s'impose également dans la nouvelle stratégie.

La **dimension formation/qualification** sera le moteur de la stratégie d'ouverture à l'international. *Comment assurer l'obligatoire montée en compétences de la population active occupée? Comment assurer la prise en considération de toutes les strates et tous les niveaux de qualification et dans toutes les zones géographiques ? Quelle politique offensive mettre en place pour constituer un référentiel métier pour anticiper la panoplie et pluralité de métiers qui devraient émerger de la nouvelle stratégie ?*

Ce sont ces quatre leviers qui, articulés simultanément, devraient permettre 1) d'exploiter tout le potentiel de la terre, 2) de se tourner vers la mer ; 3) et mieux adosser le tourisme au patrimoine naturel et culturel.

### III.1 Exploiter tout le potentiel agro-environnemental

L'agriculture martiniquaise a été pendant de longues années, vouée exclusivement à l'exportation passant, après le déclin du sucre à la fin des années 1960, de la filière ananas à celle de la banane. Ces différentes orientations ont pu à chaque fois se maintenir grâce à des protections commerciales obtenues sur le marché européen.

Dans le même temps, l'urbanisation pressante grignote progressivement le foncier agricole, alors que la course effrénée pour l'augmentation des productions, a entraîné l'utilisation de techniques productives intensives qui ont appauvri ou pollué les sols.

Aujourd'hui, la banane, principale ressource d'exportation, est fortement menacée du fait de la diminution progressive des barrières douanières obtenues sous la pression de l'Organisation Mondiale du Commerce. (cf graphique p.11)

Les tentatives de diversification en productions vivrières, maraîchères, animales, restent marginales. Faute de structuration, elles résistent faiblement à la pénétration des importations. En 2014, la part de l'igname produite en Organisation de Producteurs (OP) est 19%. Ce produit est, en dehors des pommes, le premier légume importé (1400 tonnes) après les oranges (4300 tonnes) et les carottes (1900 tonnes).

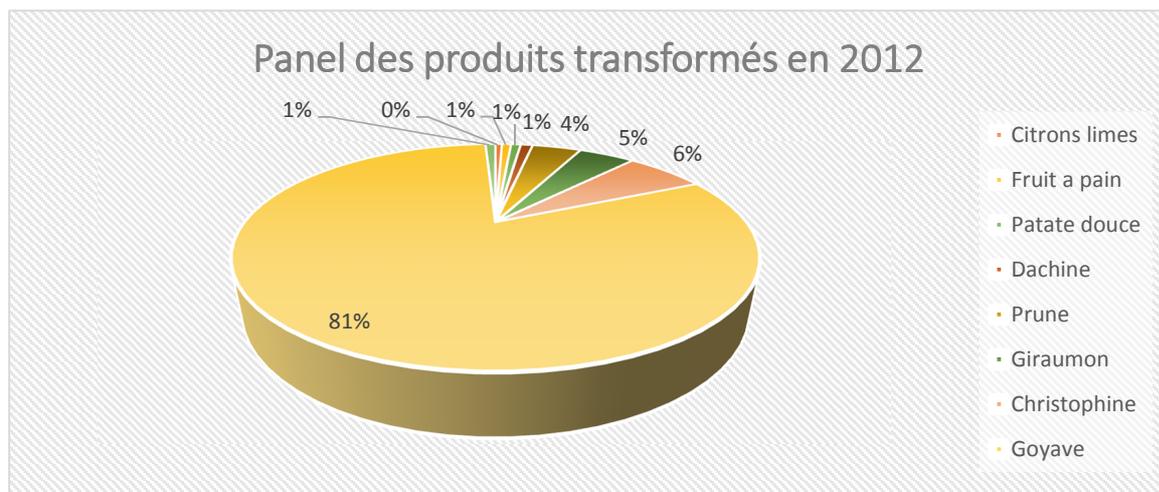
**Part de la production en OP (tonnes, %), 2013**

<b>Produits</b>	<b>Quantité en OP</b>	<b>%</b>
<b>Ananas</b>	548	98%
<b>Banane créole</b>	1114	21%
<b>Légumes</b>	10 957	42%
<b>Tubercules et racines</b>	2031	19%
<b>Autres fruits</b>	2449	63%
<b>TOTAL</b>	17 099	43%

La part des organisations des producteurs (OP) dans la distribution de fruits et légumes frais et de vivrier est passée de 68% en 2011 à 43% en 2013. Dans le même temps, le taux d'approvisionnement sur le marché est passé de 47% en 2010 à 39,5% en 2012, à 38,5% en 2014.

De même, les initiatives en matière de transformation plus élaborée de produits restent également marginales : la transformation de fruits et légumes ne compte que pour 5% de l'industrie alimentaire, loin derrière la fabrication de boissons ou de produits alimentaires à partir de produits importés (23% et 17%).

Seul le rhum fortement intégrée autour de la filière canne-sucre-rhum bénéficie d'une bonne image et d'un bon positionnement à la fois sur le marché intérieur et sur les marchés extérieurs. La goyave également, qui jouit d'une bonne intégration, depuis la production jusqu'à la transformation industrielle, domine largement le marché de la transformation et a réussi à s'imposer face à l'importation de purée.



**Ces deux exemples laissent à penser que le modèle qui s'organise dans une logique d'intégration, permet à la fois de s'imposer sur son propre marché et/ou de se positionner sur des marchés extérieurs.**

Il est dans ces conditions urgent de développer une double dimension économique pour l'agriculture (approvisionnement alimentaire, agro-transformation). Il faut pour se faire, redonner à la terre sa dimension environnementale (entretien, aménagement de l'espace, préservation de la biodiversité...) et décliner parallèlement un programme de formation qui tienne compte de la panoplie des métiers induits par cette nouvelle organisation et susceptibles d'attirer les jeunes générations.

**III.1.1** Dans un contexte de diminution continue de la surface agricole et d'augmentation des terres en friches, il est premièrement indispensable de mettre en œuvre **une politique offensive de préservation du foncier agricole** par la création des Zones d'Aménagement Protégées et Aménagées. Cette politique devrait nécessairement s'accompagner d'opérations d'aménagement (désenclavement, irrigation, drainage,) pour tendre vers une meilleure rationalisation des exploitations.

Parallèlement, des initiatives seront multipliées pour **développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement**, et accompagner la tendance déjà en cours à utiliser des méthodes alternatives de production pour une agriculture raisonnée.

**III.1.2** Au moment où la banane est en perte de vitesse sur le marché européen, la Martinique doit résolument s'engager vers un nouveau repositionnement. Tout en continuant à accompagner l'amélioration de la compétitivité des productions traditionnelles, elle devra tout mettre en œuvre pour conforter l'émergence de **filières** innovantes.

Il faudra dans ces conditions rompre avec l'ancien schéma consistant à fonctionner en silos, pour désormais travailler en transversalité et en complémentarité autour du **Pôle Innovation**. Le partenariat déjà en place entre le Pôle Agro-alimentaire Régional de la Martinique (PARM) et la Technopole sera renforcé pour consolider les liens avec les instituts de recherche et l'Université des Antilles, les experts concernés, le monde bancaire. L'objectif de ce **cluster agroenvironnement** est, en lien avec **le fonds d'innovation**, de révéler puis d'accompagner les projets individuels ou collaboratifs, en complémentarité et en cohérence, sur l'ensemble de la filière.

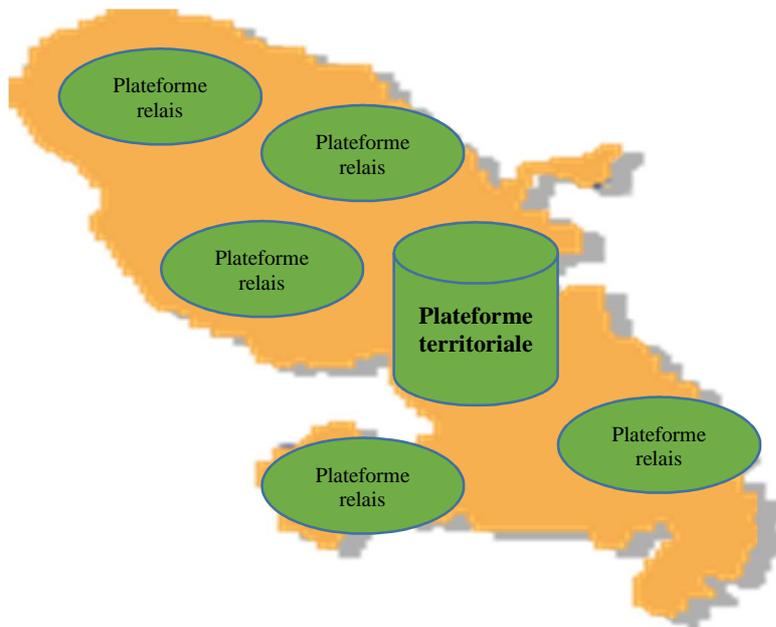
Pour accompagner cette spécialisation pour laquelle la Martinique a déjà une expertise, une **pépinière d'agro-transformation** offrira des services administratifs mutualisés mais surtout des services spécifiques pour répondre à la variété de process à accueillir allant de l'agro-alimentaire aux éco-matériaux en passant par les cosmétique ou la valorisation des plantes médicinales.

Des **activités de recherche devront dorénavant être plus connectées au terrain**, pour, à partir des filières animales et végétales, explorer toutes les potentialités classiques de l'agriculture comme les potentialités innovantes de l'agro-reproduction : agro-énergie, biotechnologie, pharmacopée...

**III.1.3** Cette ambition devra nécessairement être soutenue par des démarches de mutualisation. L'émergence et la structuration de nouvelles filières ne peuvent se concevoir sans une nouvelle **organisation collective** permettant de fédérer la gestion de la main d'œuvre, de matériels, d'achats d'intrants, de commercialisation..., et la mise en place de CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles).

Elle doit également s'appuyer sur une nouvelle forme d'organisation en **bassins de production**. Dans le contexte ambiant de méfiance face aux coopératives, la création de plateforme-relais de collecte et de distribution pour mutualiser et rationaliser les fonctions logistiques (collecte, stockage, équipements légers de conditionnement) sera encouragée, ces plateformes ayant vocation à alimenter une plateforme logistique territoriale.

Des programmes collectifs d'encadrement et de formation (sous forme de pépinières d'entreprises par exemple) seront mis en place pour accompagner toute la dynamique.



**III.1.4** En lien avec la **Plateforme pour l'Emploi**, une véritable ingénierie de la formation associant tous les acteurs (Enseignement secondaire et supérieur, Chambre d'Agriculture, Centres de formations d'adultes, Centre d'Apprentissage...), et envisager une large panoplie d'emplois permettra d'offrir une **image revalorisée des métiers liés à l'agriculture**. Cela nécessitera l'actualisation du **Contrat d'Etudes Prospectives** pour tenir compte des nouveaux métiers induits par la structuration des filières ou l'organisation des bassins de productions.

Un **Plan de formation spécifique couplé avec un plan d'accompagnement et de parrainage** sera élaboré en conséquence pour assurer la mise en lien des générations et accompagner les transmissions d'exploitation/l'installation des jeunes.

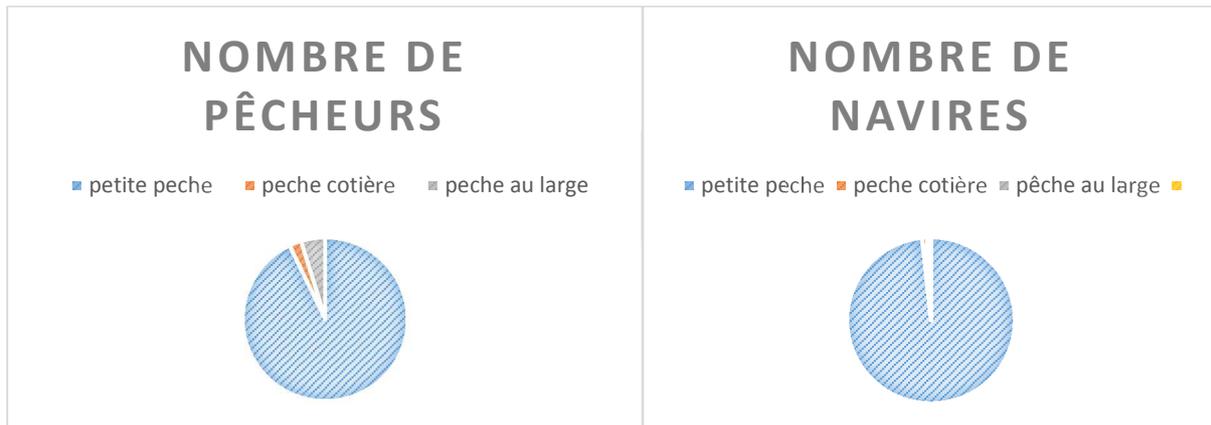
**Toute cette organisation devra se mettre en place sur la base d'un audit permettant de bien caractériser la demande des consommateurs martiniquais. Elle aura à terme un triple intérêt :**

- **inciter les exploitants à s'organiser pour mieux résister aux importations**
- **organiser la production autour de filières pour diminuer le niveau des importations**
- **susciter l'émergence de nouveaux métiers et redynamiser ainsi les territoires ruraux**

## III.2 Se tourner vers la mer

La Mer reste un espace insuffisamment exploité : La Martinique, c'est 1080 km<sup>2</sup> de superficie terrestre et ...55 000 km<sup>2</sup> d'espace maritime.

En 2015, on comptait 1050 marins-pêcheurs qui pratiquaient pour 93% d'entre eux la pêche côtière.



Direction de la Mer, 2015

Il faut ajouter que la pêche reste un secteur faiblement attractif, caractérisé par une population active âgée et peu qualifiée : 45% des 1060 marins-pêcheurs professionnels déclarés ont plus de 55 ans.

92% de ces marins se répartissent sur les catégories 3 à 6, sur une échelle de 1 à 20 (contre 52% en moyenne nationale). Cela correspond à une moindre technicité ou à l'absence de qualification, mais est aussi lié au type de pêche principalement pratiqué, à savoir la petite pêche.

Il existe un réel potentiel de déploiement au large si on met en regard la consommation des produits de la mer (8300 tonnes) et la production (1030 tonnes). Cette opportunité doit pour autant être accompagnée d'une politique volontariste de formation et dans des conditions respectueuses de l'environnement

La grande biodiversité et la richesse des écosystèmes marins en font un « laboratoire » intéressant pour la recherche sur la gestion durable de la ressource, le développement de biotechnologies, de l'énergie marine. Espace privilégié pour l'ouverture sur le monde, la Mer met également la Martinique au carrefour des grandes routes maritimes, mais aussi au cœur des problématiques mondiales que sont la sécurité internationale, l'immigration, le changement climatique.

La mer offre donc à la Martinique des opportunités indéniables en termes de diversification économique.

Mais cet espace d'un fort intérêt économique est menacé tant par les activités humaines (pratiques destructrices de l'environnement, pollutions venant du littoral...) que par des phénomènes naturels (changement climatique qui menace les populations et les rivages). La nécessité de mettre en place une politique volontariste de protection s'impose si l'on veut véritablement s'inscrire dans une diversification durable.

Ces problématiques antagonistes (exploiter tout en protégeant) ne peuvent plus être abordées ni de manière isolée, ni à travers des approches sectorielles. Elles imposent au contraire une approche concertée pour rompre progressivement avec les anciennes pratiques. Il s'agit désormais de :

- traiter de manière plus efficace les problématiques liées aux questions environnementales, en lien avec l'ensemble des partenaires internationaux concernés
- conforter la structuration économique, dans une logique de filière, en veillant à une bonne articulation entre les activités traditionnelles de la pêche et de l'aquaculture, et les spécialisations émergentes
- rationaliser les zones portuaires, dans le respect des compétences respectives
- mettre en place une politique prospective pour faire émerger une large panoplie des métiers correspondant aux nouvelles dynamiques envisagées

**III.2.1** Dans cette perspective, la priorité sera de garantir la **durabilité de la filière maritime** par la mise en œuvre de pratiques raisonnées de l'effort de pêche et la mise en place d'outils assurant la préservation des écosystèmes marins. L'objectif est tout en améliorant la connaissance et la sensibilisation sur le bon état écologique des eaux marines, de favoriser le développement durable de nouvelles activités ou de nouveaux métiers liés à la protection ou à la valorisation des écosystèmes.

Toujours dans la logique de préservation, des spécialisations scientifiques autour de thématiques fortes comme **le réchauffement climatique et la montée des eaux, la sécurité maritime, l'exploitation encadrée des sous-sols marins** pourrait se développer dans le cadre d'un partenariat international institutionnel et universitaire renforcé.

L'accompagnement des pêcheurs vers l'exploitation au large sera assuré, mais dans conditions respectueuses de l'environnement grâce à la mise en place des navires du Futur (navires consommant moins de carburant et ou exploitant l'énergie solaire. cette disposition nécessite néanmoins une négociation serrée avec les instances européennes.

**III.2.2** **L'émergence de filières** autour des activités classiques (pêche, aquaculture) ou du développement de spécialisations d'éco-activités (pesca-tourisme, activités liées à la protection de l'environnement, valorisation de la biodiversité marine...) est subordonnée à la mise en place d'outils ou de structures collectives permettant aux professionnels de s'engager dans une logique de structuration (services comptables et juridiques, groupements d'employeurs, équipements collectifs...). Il faudra de ce point de vue veiller à la bonne complémentarité entre toutes les activités, dans le respect de la réglementation et des règles de concurrence.

Le Cluster Maritime de la Martinique (CMM), Pôle d'Innovation devra jouer ce rôle incontestable en tant que coordinateur ou 'accélérateur de développement de projets individuels ou collaboratifs.

C'est lui qui accompagnera, par une bonne mise en synergie des acteurs, et à côté des activités plus classiques, à l'émergence de nouvelles spécialisations plus structurantes telles que la valorisation et la transformation halieutique ; le développement énergétique ou la gestion des effluents, ou les activités de logistique et de services, de construction/déconstruction navale liés à l'optimisation la fonction portuaire du Grand port maritime de la Martinique,

III.2.3 Pour accompagner l'émergence de ces nouvelles activités, le Schéma Directeur Portuaire devrait permettre de mieux organiser les compétences (port de plaisance, port de pêche, port de commerce) et d'envisager une programmation interportuaire des investissements envisagés ou une mutualisation des services.

Une politique volontariste accompagnera dans ce cadre, la modernisation des Ports Territoriaux de Pêche et des Aménagements Portuaires d'intérêt Territorial, avec la possibilité que des centres de stockage et des plateformes de commercialisation, voire de transformation y soient installés.

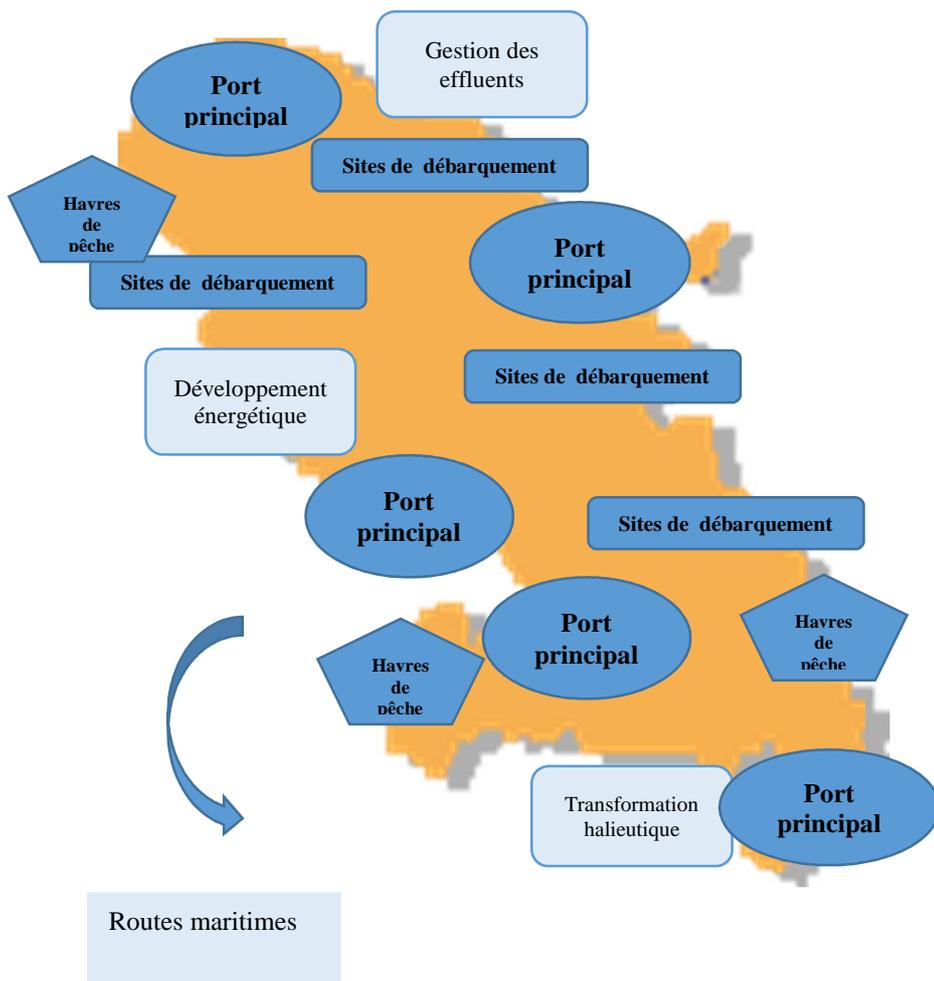
A terme, il s'agit d'organiser des espaces portuaires avec différents niveaux d'équipement autour d'un port principal, pourvu de structures d'avitaillement (glace, carburant,) et de maintenance, d'équipements de prise en charge des débarquements (potences, chambre froide, équipements de pesée, étals de vente...), d'équipements d'accueil des navires (quais, pontons, corps mort, cales de halage...) et du matériel (abris, halles de ramendage, ...)

Les sites de débarquement seront eux dotés d'équipements de prise en charge des débarquements, ainsi que d'équipements d'accueil des navires et du matériel des pêcheurs, tandis que les havres de pêche accueilleront les navires et matériel de pêcheurs.

III.2.4 En lien avec la Plateforme pour l'emploi la réactualisation du Contrat d'Etudes Prospectives permettra de redéfinir le référentiel de formation et d'anticiper l'émergence des métiers découlant nécessairement du développement de l'économie de la Mer.

Cela s'organisera sur la base d'un partenariat consolidé entre les structures de formation (UA, Ecole Maritime, Ecole de la 2<sup>e</sup> chance, RSMA) en confortant l'accès à toutes les formations qualifiantes correspondant à l'ensemble des métiers recensés, et attirer ainsi les nouvelles générations.

**Cette réorganisation aura l'avantage de donner un véritable coup de modernité à la mer et à l'économie martiniquaise. Tout en permettant de redynamiser certains bourgs en créant de véritables espaces de via dans les ports principaux et les sites de débarquement, elle offre l'opportunité de déployer des activités de production et transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture, réduisant d'autant le rapport consommation/importation. Elle permet également une inscription évidente de la Martinique à l'international tant en exploitant les opportunités liées à l'ouverture des routes maritimes, que dans la spécialisation dans des programmes de recherche d'envergure planétaire ou dans le développement de nouvelles spécialisations stratégiques telles que le développement énergétique.**



### III.3 Conforter le tourisme

La Martinique propose aujourd’hui, dans un contexte de vive concurrence, un produit touristique arrivé à maturité, et qui face à des voisines jugées plus agressives, n’arrive pas à se démarquer.

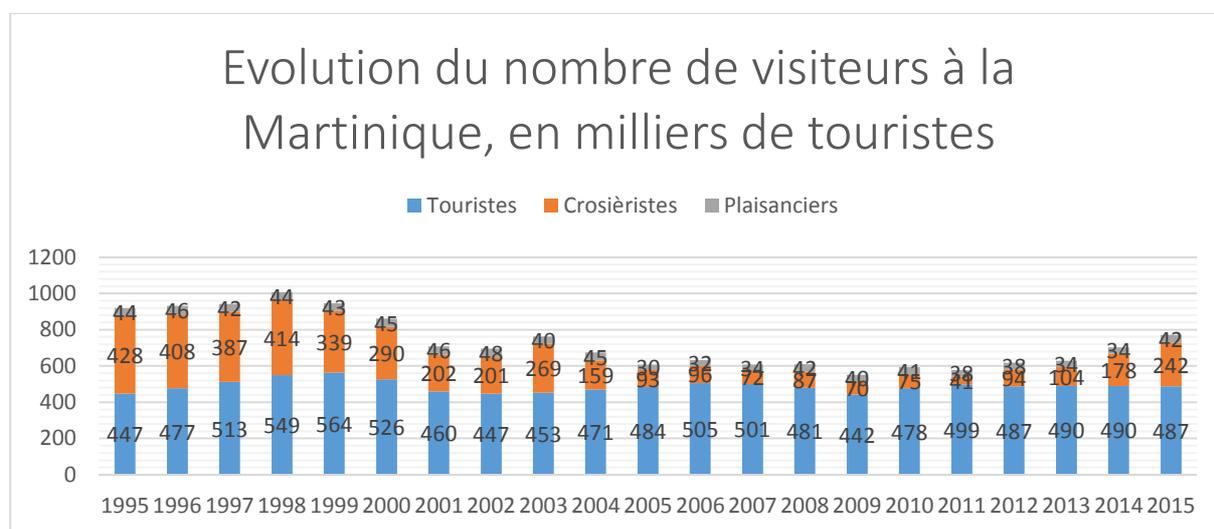
Avec un parc hôtelier vieilli et des produits touristiques d’une originalité moyenne, les politiques mises en œuvre n’ont pas permis de juguler la crise qui frappe le secteur depuis plusieurs décennies maintenant.

Les questions de la saisonnalité et de la desserte aérienne souvent évoquées sont en réalité liées à la perte de compétitivité, de rentabilité et d’attractivité de la Destination.

Ces questions deviennent d’autant plus prégnantes que le tourisme martiniquais doit faire aujourd’hui à un certain nombre de mutations : de nouveaux marchés cibles avec la croissance de la part des seniors, de la classe moyenne dans la clientèle touristique ; de nouvelles destinations plus compétitives qui émergent ; de nouvelles attentes des clientèles et de nouvelles tendances (recherche d’authenticité, retour à la nature, hébergements insolites...) ; des mutations environnementales et de nouveaux enjeux notamment sur les zones côtières ; l’émergence d’acteurs et d’usages numériques avec de nouvelles formes de consommation de voyages

L’enjeu fondamental aujourd’hui est celui du repositionnement stratégique de la destination Martinique sur des créneaux porteurs, l’objectif étant de garantir une meilleure attractivité du territoire, à partir d’une offre diversifiée et lissée sur toute l’année ; et structurée autour de filières d’excellence permettant de relever le niveau de rentabilité et de compétitivité.

Cette ambition suppose que la Martinique décline une différenciation, indispensable pour s’inscrire sur le marché international. Car, même si depuis 2009, le tourisme connaît un regain du fait à nouveau de l’augmentation du nombre des croisiéristes, le nombre de touristes est resté stable depuis plus de 20 ans, oscillant entre 457 000 et 487 000.



Rapport Ideom, 2015

La Martinique n'a pas su jusqu'à présent profiter de la croissance exponentielle du tourisme international, avec le nombre d'arrivées de touristes internationaux évoluant de 530 millions en 1995 à plus d'1 milliard en 2012. Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, ce secteur continuera à augmenter à un rythme soutenu de plus de 3% pour atteindre 1,8 milliard d'arrivées d'ici 2030.

III.3.1 Aujourd'hui 18<sup>e</sup> destination de la Caraïbe (sur 32 pays), la Martinique à l'obligation de se démarquer de ses voisines, par un **label**, par la mise en valeur de ce qui fait l'Identité Martinique. Son **patrimoine naturel, culturel et artistique, architectural, gastronomique, ses savoir-faire traditionnels et innovants** ont été identifiés comme pouvant être cet outil de la différenciation.

L'inscription dans ce label imposera de fait une prise en compte permanente **de la protection et la valorisation de ce patrimoine naturel** en même temps qu'elle exigera une **anticipation des menaces environnementales**.

III.3.2 La Martinique devra parallèlement, **pour mieux se positionner à l'international**, gagner en **performance économique**. Des outils financiers spécifiques, des dispositifs collectifs pour les fonctions support des entreprises (groupements d'employeurs, commercialisation, la logistique...) participeront à cet objectif tout en facilitant la généralisation de la **démarche qualité envisagée** dans le cadre d'une politique de labélisation.

**L'ouverture du ciel martiniquais** sera garantie par le lancement de nouvelles lignes aériennes notamment en développant le marché français, en amplifiant la connectivité intra-Caraïbes et Amériques, et en valorisant les opportunités de connexion en Europe.

Ces différents positionnements devront être renforcés par une stratégie offensive de commercialisation portée par le **numérique**.

III.3.3 Ces conditions sont indispensables pour accompagner de la structuration de **6 grandes filières d'excellence** : la filière bien-être nature, la filière saveurs-gastronomie-spiritourisme, la filière Affaires, la filière Culture et Sport ; la filière Plaisance et Nautisme, la filière Croisière. Un dispositif spécifique permettra le soutien au confortement ou à l'émergence de ces filières. Il prendra la forme d'accompagnement au financement de projets collaboratifs ou collectifs (frais de communication, investissements corporels ou incorporels, formation collective, études...), sur la base d'une stratégie et d'un plan d'actions présenté par le Comité de filières. On veillera à une bonne articulation de ces différentes filières par **le cluster « tourisme »**, réseau fédérateur de la profession, qui devrait permettre d'identifier, de structurer et d'accompagner les projets collaboratifs.

III.3.4 Les **Espaces d'Aménagement Touristiques (E.A.T)**, zones touristiques dédiées pour l'établissement de nouvelles structures d'hébergement, d'animation et de services, participeront au déploiement de ces filières.

Les EAT sont aujourd'hui essentiellement terrestres et prévues dans le Sud, le Sud Atlantique et le Nord Atlantique.

Elles devraient être complétées par des **Zones de Mouillage Organisés**, implantées sur la côte Caraïbe. Valorisée par la dynamique que devrait déclencher le Label Montagne Pelée Unesco, elles ont vocation à susciter une meilleure articulation entre les différentes activités déployées dans cette zone.

Un programme d'envergure de **valorisation de sites patrimoniaux** permettra de renforcer l'attractivité des sites emblématiques (la Pagerie, le Golf, le Fonds St Jacques, le CDST...). Dans le cadre des marchés de ces travaux, la clause sociale sera systématisée pour développer « **les Grands Chantiers e la CTM** », **chantiers d'insertion à dimension territoriale**. En même temps qu'il permettra, sur la base d'un audit pour déterminer les meilleures modalités appropriées à chaque site, d'engager la Collectivité dans de nouvelles logiques de gestion il favorisera **la relance du BTP**, et apportera une réponse aux jeunes chômeurs, tout en revivifiant des sites trop peu valorisés touristiquement.

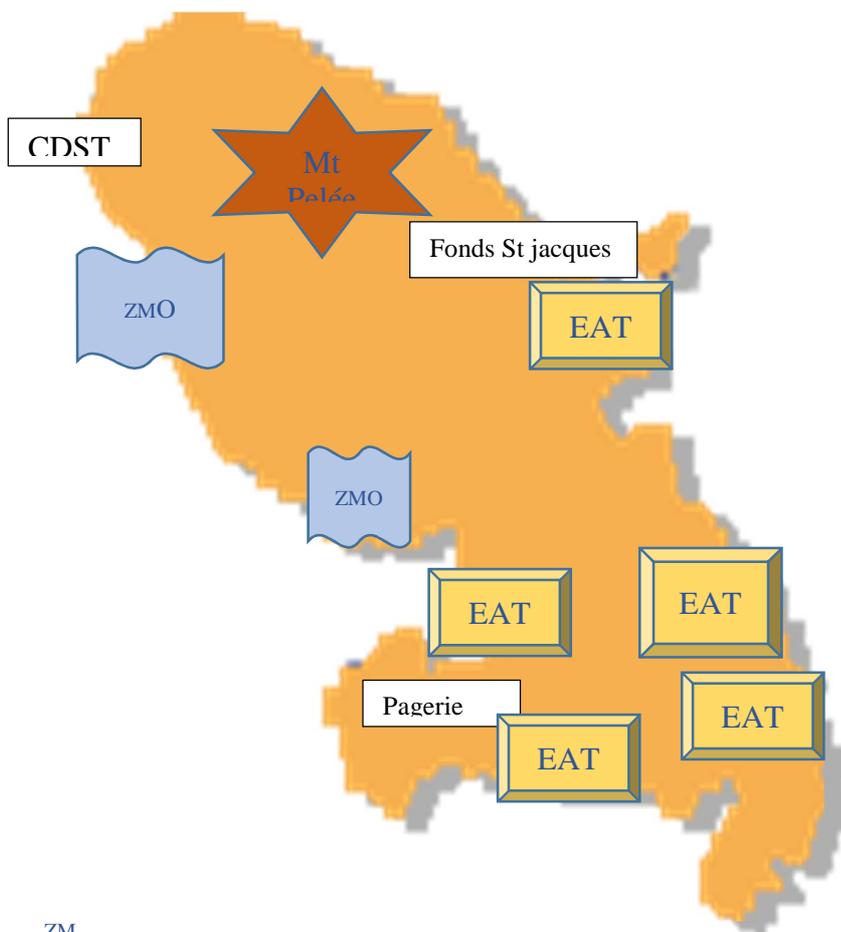
Des actions seront initiées pour mailler toutes les activités générées dans ces nouvelles zones avec les autres activités ancrées sur les territoires. La mise en place **des relais logistiques régionaux, des zones portuaires, des pôles artisanaux** devraient conforter ce maillage.

III.3.5 Une vaste politique de qualification et de professionnalisation permettra d'améliorer la performance des acteurs. L'actualisation du Contrat d'Etudes Prospectives, la Gestion Prévisionnelle des Compétences et la définition en conséquence **un programme de formation et professionnalisation du personnel** viseront **les objectifs de qualité souhaitée**.

Parallèlement, des initiatives seront prises pour tendre vers une **intégration progressive de l'économie informelle**, par des actions de développement des capacités, d'intégration à des démarches qualité, c'est-à-dire tout type d'actions permettant de **rentrer dans le cadre de la labellisation souhaitée**.

Elles pourront être couplées avec des incitatifs pour encourager la création **de petites entreprises de tourisme individuelles ou collectives**, en activant les **partenariats entre entreprises sociales et entreprises classiques**.

L'objectif est de rechercher une répartition large et juste des bénéfices économiques et sociaux du tourisme sur l'ensemble de la population, en améliorant les opportunités d'emploi pour tous.



ZM

**Cette nouvelle organisation portée par un label durable différenciant, donne une cohérence d'action. Elle permet d'optimiser le foncier et de réaménager le tourisme de manière équitable. Pensée autour de filières traditionnelles et innovantes et suivant des logiques de mutualisation et de rationalisation, cette stratégie permet d'améliorer la rentabilité globale des activités et devrait assurer une **meilleure attractivité territoriale** pour les investisseurs martiniquais comme pour les investisseurs étrangers.**

## CONCLUSION GENERALE

C'est donc autour de la dualité entre l'ancrage des activités sur le territoire d'une part et l'inscription à l'international d'autre part, que doit se construire le nouveau modèle de développement économique de la Martinique.

C'est également par la recherche de l'équilibre entre les différentes dimensions environnement, économique, territoire et emploi que l'on intégrera progressivement les critères fondamentaux que sont la protection valorisée de la richesse environnementale, la prise en considération de toutes les franges de la population, dans le cadre d'un aménagement équilibré.

Ce modèle devrait donc permettre d'évoluer vers un développement plus solidaire et plus durable.

Durable parce qu'il oblige la Martinique à une attitude permanente de protection de son patrimoine naturel, garantie par un label.

Durable parce qu'il permet, dans une logique de gestion du foncier, de s'adosser aux notions de bassins de production, de zones portuaires, d'espaces d'aménagement touristiques, de garantir par la mutualisation et la mise en cohérence, une meilleure **rentabilité**.

Durable parce qu'en privilégiant la logique des filières articulant activités primaires et activités de transformation, il donne à la Martinique l'opportunité tout en contenant les importations, de s'appuyer sur des richesses disponibles sur place, source de meilleure productivité.

**Ces éléments synonymes de meilleure compétitivité et attractivité territoriale, devraient permettre de susciter les investisseurs.**

Solidaire, parce qu'en déployant des activités sur l'ensemble du territoire, ce modèle engage la Martinique à terme vers la **diminution, voire de la disparition de la fracture territoriale et de la fracture sociale.**

Cette politique, pour être pertinente et efficace devra donc nécessairement s'appuyer sur les relais territoriaux institutionnels et professionnels, en maximisant toutes formes de mutualisation (moyens humains, financiers et logistiques).

La dimension partenariale et infra-territoriale, source de proximité, devrait se traduire par une mise en œuvre de meilleure qualité, source de meilleure accessibilité pour tous.

